

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88 tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-. LE NUMÉRO 30 ct Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt - Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Hegar (Lausanne) Louis Piquet (Genève).

PSS - LE PROGRAMME DU PSS - LE La promotion de la femme

Les socialistes ont été les premiers à défendre le principe de l'égalité des droits de l'homme et de la femme. Ils l'ont fait à une époque où le «féminisme» était mal vu, de mauvais goût, même scandaleux, contre les tabous et des préjugés qui sont loin d'être levés.

Dans son programme d'action, qui constitue en même temps les lignes directrices de sa politique, le PSS a franchi un nouveau pas en accordant une place importante à la promotion de la femme.

Les temps ont changé. Les femmes se trouvent de moins en moins dans la situation dramatique de devoir choisir entre la maison et le travail professionnel, entre la condition de la femme au foyer et la situation d'un être libre de se développer harmonieusement dans les domaines où ses goûts et ses aptitudes le portent. Elles commencent à avoir le choix d'une alternative, d'une combinaison des deux pôles. Dans de nombreuses sphères, éducative, familiale, culturelle, politique et sociale, elles se sont mises à jouer leur rôle. Les devoirs qui leur incombent, leur participation à la vie de la nation devraient leur donner le droit d'être traitées avec équité. Nous sommes loin de compte. Les exclusions, les discriminations à l'égard des femmes ont encore force de loi dans bien des domaines.

Les femmes suisses, qui représentent le tiers de la main-d'œuvre du pays et sans lesquelles l'économie serait paralysée, ne sont pas assez protégées, leur statut n'est pas satisfaisant. Tant que les problèmes économiques et sociaux que posent la famille et le travail professionnel ne seront pas résolus, elles ne pourront pas collaborer pleinement au développement de notre pays dans

une Europe en transformation.

Conscient de cet état de choses et fidèle à sa tradition, le PSS demande:

L'introduction généralisée du suffrage féminin au niveau fédéral, cantonal et communal, en soulignant que dans les cantons qui ont déjà donné le droit de vote aux femmes, le travail de celles-ci s'est révélé des plus utiles dans les assemblées législatives et les commissions.

La révision du droit de famille, en vue de supprimer les inégalités choquantes.

L'accès généralisé des jeunes filles aux études moyennes et supérieures. Un salaire égal à travail égal (à commencer par les administrations publiques).

Le droit des femmes à exercer, sur le plan professionnel, les activités qui correspondent le mieux à leur formation et à leurs compétences, sans exclusive due à leur sexe.

La défense des travailleuses à temps partiel et à domicile contre certaines formes d'exploitations particulièrement graves.

L'étude de l'évolution des textes législatifs en Suisse comparée à celle des autres pays en vue de promouvoir l'égalité juridique de la femme.

VERS UNE COMMISSION FÉDÉRALE DE LA CONDITION DE LA FEMME SUISSE

Pour atteindre ces buts et travailler d'une manière efficace à leur réalisation, il est indispensable de connaître toutes les données du problème. Or, elles manquent en grande partie. Sur le plan national, nous n'avons guère de statistiques qui nous permettraient de poser le diagnostic de la condition féminine en Suisse. Nous la pressentons, nous devinons ce qu'elle est, non sans ma-

laise. Son image, par la force des choses, reste incomplète et floue. Nous ne pouvons donc agir en connaissance de cause.

Dans les pays qui nous entourent, il existe des commissions et des bureaux dépendant du ministère des Affaires étrangères, des Affaires sociales et sanitaires qui s'occupent exclusivement des questions féminines. Le gouvernement de Bonn a publié récemment une étude exhaustive, qui est un modèle de genre, sur la condition de la femme allemande. En France, le contre-gouvernement Mitterrand a institué un secteur de la promotion de la femme, composé d'une commission politique des questions féminines et d'un conseil technique formé d'experts. Ce conseil a rédigé un livre blanc sur la condition de la Française, livre qui va paraître en librairie. Au début de cette année, le premier ministre Pearson a décidé de créer une commission royale sur la condition de la femme au Canada pour assurer l'égalité des hommes et des femmes dans tous les aspects de la vie canadienne.

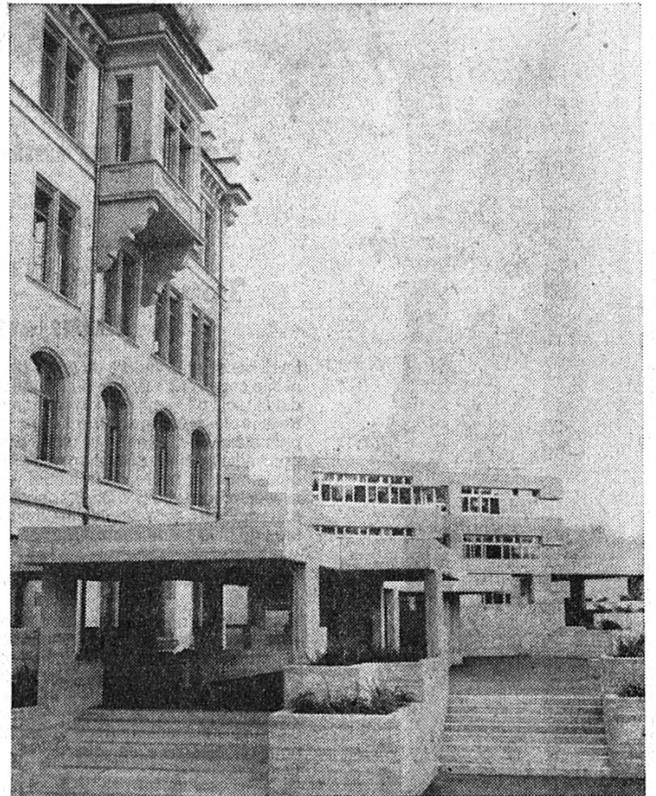
Partout se fait sentir la nécessité d'une meilleure compréhension des problèmes féminins.

Seul un organisme d'Etat est en mesure de mener objectivement des enquêtes et des études sociologiques. C'est pourquoi le PSS, sur l'initiative des femmes socialistes romandes, préconise dans son programme:

La création d'une commission fédérale chargée d'étudier la condition de la femme suisse sur le plan économique, culturel, familial, politique et social et de formuler des propositions en vue de sa promotion effective.

ISABELLE DE DARDEL.

Schaffhouse : un collège disparate



La nouvelle aile du collège cantonal de Schaffhouse vient d'être inaugurée et présente, comme le montre notre photo, un contraste assez frappant entre les styles architecturaux avec l'ancien bâtiment (visible à gauche). Le collège ainsi aménagé abrite 870 élèves, bien que le nombre de places prévu soit de mille. La nouvelle aile, de style très moderne, abrite également l'Ecole normale.

Zurich: Au congrès de l'Internationale W. Brandt ménage les E.-U...

La conférence de l'Internationale socialiste a accepté mercredi les demandes d'admission du Parti travailliste irlandais et du Parti d'action démocratique de la Grande-Malaisie. Il a admis en qualité d'observateur le Parti radical du Chili.

La situation internationale figurait au centre des débats de la journée. Willy Brandt, ouvrant la discussion, a notamment déclaré que si la plupart des partis socialistes sont particulièrement préoccupés de l'avenir d'Israël et revendiquent pour ce pays le droit à l'existence, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne nourrissent aucune hostilité pour les populations arabes.

Le congrès de l'Internationale socialiste s'était prononcé l'année dernière, lors du congrès de Stockholm, pour la suspension des bombardements au Vietnam. Comme H. Wilson, W. Brandt est d'avis que les conditions posées au gouvernement américain, de façon unilatérale, ne sont ni légitimes, ni raisonnables. Selon W. Brandt, les Etats-Unis sont prêts à

engager des négociations de paix sérieuses, mais ce désir ne semble pas être partagé par Pékin. Les discussions au sujet du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires ont montré combien la situation actuelle est complexe. Mais l'Internationale socialiste manquerait à son devoir si elle ne mettait pas tout en œuvre pour faire aboutir les négociations et contribuer ainsi au renforcement de la paix dans le monde.

L'orateur s'est ensuite prononcé en faveur d'un élargissement du Marché commun. Il s'est aussi déclaré favorable à un renforcement de la coopération entre l'est et l'ouest. La question allemande ne pourra être réglée que dans un contexte européen.

Les participants ont entendu ensuite des exposés de M^{me} Golda Meir (Israël), de Jules Moch (France) et Pietro Nenni (Italie). Ce dernier a salué les efforts de Bonn en vue d'établir des relations normales avec les pays de l'Est européen et d'entamer un véritable dialogue, par-dessus le mur de Berlin, avec Moscou.

Cela s'est passé dans notre pays

LAUSANNE: Baigneur tué par un canot. — Mercredi, vers 12 h. 30, un accident mortel s'est produit sur le lac Léman: un canot à moteur, piloté par la championne de ski nautique, M^{lle} Eliane Bortier, domiciliée à Pully, quittait le ponton réservé à ce genre de sport. A proximité du nouveau chantier de la CGN; pour une cause que l'enquête s'efforce de déterminer, le canot passa sur un baigneur que personne ne semble avoir aperçu. Ce dernier, M. Michel Marguerat, âgé de 60 ans, professeur, domicilié à Lausanne, chemin du Devin 99, atteint par les pales de l'hélice, a été tué sur le coup.

BELLINZONE: Crise politique. — A la suite de la campagne lancée depuis bientôt trois mois par la presse radicale et socialiste contre le chef du Département cantonal de justice et police, M. Pellegrini, le groupe conservateur du Grand Conseil tessinois refuse depuis deux jours de participer aux travaux du législatif!

BALE: Les soldats étrangers ne viendront pas. — Le Comité d'organisation de l'inauguration du pont de Saint-Jean annonce qu'en dépit de l'acceptation donnée initialement, l'unité française prévue a dû renoncer à participer au cortège, du fait qu'elle est appelée à participer à des manœuvres. En conséquence, il a fallu renoncer au thème prévu dans cette partie de la fête «Les gens de trois

pays inaugurent le pont de Saint-Jean», et la compagnie d'honneur allemande ne défilera pas non plus.

ZURICH: Mieux vaut être anarchiste qu'objecteur. — Le Tribunal de division 6 siégeant à Zurich, sous la présidence du lieutenant-colonel Lohner, a condamné à deux mois de prison sans sursis et à l'exclusion de l'armée, un mécanicien de batterie de 32 ans, qui ne s'était pas présenté au service.

Le prévenu a expliqué son attitude par un esprit d'indifférence totale à l'égard de l'Etat et de ses organes. Le tribunal a tenu compte du fait aggravant qu'il avait agi de la même façon cinq mois après avoir été puni pour le même délit.

(Réd.: Pourquoi, dans ce cas, un jugement si clément, alors qu'un objecteur sincère, il y a quelques semaines, s'était vu infliger six mois de prison, sans exclusion de l'armée, pour sa troisième condamnation?)

ILANZ: Un Venom s'écrase. — Un avion de type Venom s'est écrasé dans les Signina, au sud-est d'Ilanz (Grisons), mercredi après midi, aux environs de 14 h. 30, alors qu'il se trouvait en vol d'entraînement. Le pilote, le premier-lieutenant Konrad Schilling, né en 1938, incorporé à l'escadron 18, fonctionnaire fédéral, domicilié à Schwerzenbach (ZH), a été tué. Les causes de l'accident ne sont pas encore connues.

Société des officiers et défense spirituelle Le Conseil fédéral répond à une question écrite de Gilbert Baechtold

«Les avis de la Société suisse des officiers sur la défense spirituelle n'engagent qu'elle.» Telle est en substance ce que répond le Conseil fédéral à une question écrite du conseiller national G. Baechtold (soc., VD), qui était ainsi libellée: «Dans l'«Allgemeine Militärzeitschrift» d'avril 1967 a paru le rapport de la commission dite de défense spirituelle du pays constituée au sein de la Société suisse des officiers. Ce rapport étudie en détail les moyens de rééduquer le peuple suisse en même temps qu'il définit les adversaires du pays parmi lesquels il désigne expressément les séparatistes, les intellectuels pacifistes, les adversaires de la neutralité, les adversaires de la guerre atomique, les objecteurs de conscience et les partisans d'une intégration européenne complète.

«Récemment, le chef du Département militaire fédéral a déclaré que l'armée n'a pas à se substituer aux partis politiques en ce qui concerne la défense spirituelle du pays. La Société suisse des officiers a donc contrevenu à ce principe.

«Comme il est impossible de dissocier l'attitude de cette société de celle de ses membres pris individuellement et exerçant un commandement dans notre armée, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas opportun et même urgent que les thèses publiées par cette commission d'officiers soient rejetées sans équivoque par le Département militaire fédéral?»

«N'estime-t-il pas utile que soient rappelés par la même occasion l'existence de la véritable commission politique de défense spirituelle du pays et l'état de ses travaux?»

Voici la réponse du Conseil fédéral: «La Société suisse des officiers est une association organisée sous le régime du droit privé. De ce fait, le rapport de sa commission ne revêt qu'un caractère purement privé. Cette étude doit servir de base à une discussion entre les membres de la société. Libre à eux de partager ou de rejeter l'opinion de la commission. Par ailleurs, la Société suisse des officiers a le droit, incontestablement, de s'occuper de problèmes concernant la défense spirituelle du pays. Rien en cela ne laisse supposer que l'armée entend supplanter les partis politiques dans ce domaine. Dès lors, le Département militaire fédéral n'a pas à se prononcer sur les déclarations faites par la commission de la Société suisse des officiers.

«Dans la mesure où la défense spirituelle de notre pays relève des autorités fédérales, l'étude de ce problème est confiée à Pro Helvetia et au comité chargé de préparer les affaires relatives à la défense spirituelle. La tâche de ces organisations est essentiellement de ranimer la conscience des conditions spirituelles de la Confédération suisse, ainsi que du caractère du pays, comme aussi de s'appliquer à déterminer le point de vue du pays dans le temps présent.

De plus, elles encouragent autant que possible la rencontre et la libre discussion entre Suisses d'origines et d'opinions diverses. En même temps que quelque cinquante autres organisations faitières, la Société suisse des officiers a été invitée à donner son avis sur une conférence nationale pour la défense spirituelle et à lui prêter son concours. Le rapport que sa commission a présenté sera examiné objectivement et sans parti pris par les organes de la conférence nationale, comme les avis exprimés par les autres organisations.»

BERNE: Allocation au personnel fédéral. — Le Conseil fédéral a décidé mercredi de verser au personnel fédéral pour 1967 comme en 1966, une allocation supplémentaire de renchérissement fixée à 5% du montant de base des traitements et rentrées, ce qui représente 4,5% de la rétribution globale actuelle. L'allocation de renchérissement périodique s'élèvera à 16% dès le 1^{er} janvier 1968, de sorte que le revenu du personnel fédéral actif et pensionné correspondra à 104,1 points de l'indice (= 235,1 points selon les anciennes bases de calcul). Les dépenses supplémentaires qui résulteront de l'augmentation des allocations de renchérissement s'élèveront à 90 millions de francs environ pour le personnel actif et à 10 millions approximativement pour le personnel retraité.

Pour la première fois à La Chaux-de-Fonds,
extraordinaire exposition
de tapis d'Orient

Tout est fabuleux...

La richesse et la variété de notre choix. Nous avons amené à La Chaux-de-Fonds de splendides tapis d'Orient, en provenance des centres les plus connus et des tribus nomades les plus éloignées. Parmi ces tapis, des pièces pour amateurs et collectionneurs. Fabuleux également, le cadre dans lequel nous vous présentons ces tapis d'Orient: constitué d'une extraordinaire collection de meubles de style, tirés du plus grand choix d'Europe.

...sauf les prix!

Nous allons nous-mêmes en Orient pour examiner et choisir les tapis offerts. Nous les importons également nous-mêmes directement. Donc pas d'intermédiaire. Voilà pourquoi nous sommes si bon marché. Voilà pourquoi vous pouvez, dès maintenant, vous offrir votre authentique tapis d'Orient. Nous nous réjouissons avec vous!

Grande et avantageuse vente directe

Prix à l'emporter incroyablement avantageux! Réservations pour Noël possibles maintenant déjà. Profitez-en!

Pfister
ameublements sa
pour vos tapis!

Nouveau!
Garantie sur tapis d'Orient

En tant que première maison d'ameublements, nous remettons à nos clients un certificat de garantie écrit avec chaque tapis d'Orient.

Maison du Peuple, Rue de la Serre 78, Téléphone 039/2 17 85

Ouverte du vendredi 6 octobre (dès 17 h) jusqu'au dimanche 15 octobre 1967, tous les jours — y compris le dimanche — de 10 à 22 h, sans interruption. Vente seulement pendant les heures d'ouverture des magasins.

Bananes

premier choix

le kilo **1.20**

Raisin noir Americana

le kilo **1.10**

Saucisson neuchâtelois

spécialement recommandé pour la torré

la pièce de 290/300 gr. **2.90**

Teddy 75

pour bien laver

3 paquets **4.—**
au lieu de 6.—

Tortue

pain spécial du dimanche

la pièce **1.75**

Cake tutti frutti

la pièce **2.70**

Samedi

Vendredi et samedi



Payez moins cher grâce à la ristourne!

PARC DES SPORTS - La Chaux-de-Fonds
Dimanche 15 octobre, à 15 heures
Championnat suisse de ligue nationale A

BALE

champion et vainqueur de la coupe suisse
Prix habituels des places
13 h. 15 : match de réserve

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Naissances
 11 octobre 1967
 Cuenat Alain-René-Charles, fils de Jean-Marie-Maurice, mécanicien, et de Katharina, née Schütz.
 Amstutz Myriam, fille de Marcel-Théodore, employé de banque, et de Jacqueline-Léa, née Ummel.
 Besson Pierre-François-Willy, fils de Francis-Paul-Alfred, étudiant, et de Monique-Marcelle, née Rieder.
 Pétremand Christophe, fils de Michel-André, pasteur, et de Lise-Françoise, née Guillard.
 Querub Esther, fille de Mardejay, instituteur, et de Ana, née Martinez.
 Perrenoud Laurent-André, fils de Jacques-André, vendeur, et de Monique-Renée-Andrée, née Richard.
 Vigoio Ermes Battista, fils de Bortolo, chauffeur, et de Angela, née Peron.
 Salvi Stefania, fille de Giuseppe, mécanicien, et de Elsa, née Fiorucci.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



Editorial

Les comptes nationaux de la Suisse

Dans son numéro de septembre 1967, la « Vie économique » présente les comptes nationaux de la Suisse en 1966 avec clarté et concision.

Les comptes d'un pays c'est à une plus grande échelle les comptes du ménage. De leur connaissance découle une bonne gestion du ménage de l'Etat et sur eux devrait reposer toute politique économique et conjoncturelle solide.

Les comptes nationaux montrent, sous forme d'informations chiffrées et choisies, un tableau d'ensemble de l'activité économique. Celle-ci consiste notamment, comme l'explique la « Vie économique » en opérations traduisant diverses fonctions : production; répartition et redistribution des revenus primaires, affectation des revenus disponibles à l'épargne et à la consommation. Ces opérations sont réalisées, dans le pays et à l'étranger, par différents agents, groupés en secteurs suivant leur caractère spécifique : entreprises, administrations publiques, ménages privés, etc.

En principe, une série de comptes de base, correspondant aux diverses fonctions peuvent être ouverts pour chaque secteur. Toutefois, afin de permettre la comparaison internationale des schémas comptables ont été élaborés par les Nations Unies et l'OCDE.

En Suisse, le nombre des comptes est de six et les opérations de production sont consolidées pour l'ensemble de l'économie, de même que la formation de capital. Des comptes de secteurs ne sont établis que pour la distribution des revenus primaires, la redistribution de ces revenus par les transferts et l'affectation des revenus disponibles. Les opérations avec l'étranger sont enfin groupées dans un compte séparé. Ces six comptes sont les suivants : Produit national et revenu national, Etat (Confédération, cantons, communes). Assurances sociales publiques et privées. Ménages et organismes privés sans but lucratif. Formation de capital. Etranger.

Diriger, il est bon de le redire toujours, c'est prévoir. Or, prévoir sans connaître, d'une part, la situation économique présente et, d'autre part, l'évolution économique, serait pure utopie. Déjà, les comptes nationaux de la Suisse permettent de tirer certaines conclusions générales sur l'évolution de la production dans son ensemble, sur les transferts de ou vers la Suisse, sur l'épargne privée ou publique. Cependant, ces comptes présentent encore de très grandes lacunes car ils demeurent rudimentaires, tout particulièrement dans le domaine de la production par secteurs, pourtant combien nécessaire pour comprendre et suivre le développement économique d'un pays.

Doter la Suisse de l'appareil de connaissance économique demeure un travail de longue haleine mais aussi un travail dont l'importance est telle qu'aucun effort ne devra être négligé pour hâter sa réalisation.

Déjà, à divers échelons de la vie publique, s'amorce un début d'analyse économique, s'ébauche une première esquisse de l'évolution future. La voie est bonne. L'avenir montrera qu'il n'est plus possible de s'en écarter.

PIERRE WYSS-CHODAT.

(Le texte en romain est repris de la « Vie économique ».)

L'INDICE DES PRIX DE GROS A FIN SEPTEMBRE

L'indice des prix de gros, qui reproduit l'évolution des prix des matières premières, des produits semi-fabriqués ainsi que des biens de consommation et dont les calculs sont effectués par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrit à 104,2 points à la fin de septembre 1967 (moyenne de 1963 = 100). Il a marqué un recul de 0,1 % comparativement au niveau atteint le mois précédent (= 104,3) et une progression de 1,2 % par rapport à celui enregistré un an auparavant (= 103,0).

L'éducation professionnelle: Une nécessité pour la société moderne

La préparation des jeunes à la vie active et l'adaptation des travailleurs aux changements dans une économie en évolution rapide constituent pour les gouvernements des pays de l'OCDE une préoccupation sérieuse. Une refonte de la plupart des systèmes existants est nécessaire et des réformes ont déjà été amorcées dans plusieurs pays. Pour donner aux responsables une vue générale de la situation actuelle, auparavant très mal connue, la direction de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'Organisation a demandé à Roger Grégoire, conseiller d'Etat et président du Conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (France), de faire la synthèse des informations disponibles et de dégager les principales lignes de force suivant lesquelles s'élaborent les nouvelles politiques. L'article suivant reprend quelques-uns des thèmes développés par M. Grégoire dans son rapport qui sera prochainement publié sous le titre « L'éducation professionnelle ».

Une meilleure éducation de la main-d'œuvre à tous les niveaux constitue un facteur essentiel de la croissance économique. L'accélération du progrès technique et l'évolution économique et sociale qui en résultent ont bouleversé les données du problème. Depuis la première et surtout depuis la seconde guerre mondiale, non seulement les techniques et l'organisation, mais les objectifs mêmes de l'éducation professionnelle¹ sont remis en question. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, des réformes ont été tentées ou sont en cours; là où les responsables estiment que les formules éprouvées donnent encore des résultats satisfaisants, l'opinion publique s'interroge.

La préoccupation est générale mais, si les solutions envisagées sont comparables dans leurs grandes lignes, elles apparaissent souvent opposées lorsqu'on entre dans les détails. Chaque pays est conditionné par son histoire, ses traditions, les besoins particuliers de son économie, la structure de son enseignement. Tous les pays semblent pourtant actuellement aux prises avec un certain nombre de problèmes communs; tout récemment encore, leurs systèmes d'éducation professionnelle avaient d'ailleurs les mêmes caractéristiques: séparation d'avec l'enseignement proprement dit, spécialisation extrême, effectifs restreints.

Un enseignement isolé, restreint, minoritaire

Les liens entre l'éducation professionnelle et l'enseignement général étaient naguère très ténus. Dans la plupart des pays européens, la préparation à la vie active commence une fois passé l'âge de l'obligation scolaire. Même lorsqu'elle est dispensée par l'école, elle constitue encore presque partout une branche nettement distincte de l'enseignement secondaire. Les autorités responsables ont longtemps été et sont encore souvent différentes.

Les Etats-Unis connaissent depuis longtemps l'école secondaire unique; pourtant l'éducation professionnelle n'y est pas totalement intégrée. A la fin du XIX^e siècle, les « vocationalistes » préconisent l'installation d'ateliers dans les « high schools », de façon à « mettre l'enfant tout entier à l'école, ses mains comme sa tête ». Mais les promoteurs de la loi Smith-Hughes ont craint que les programmes professionnels ne subissent l'influence de l'enseignement général et ne perdent ainsi leur originalité.

Aussi ont-ils demandé et obtenu que ces programmes soient traités à part, malgré des interventions signalant les dangers politiques et techniques de ce dualisme. L'enseignement spécifique professionnel donné dans les « high schools » est ainsi aujourd'hui encore essentiellement pratique et ne conduit pas normalement aux études supérieures.

La conséquence la plus grave de cette séparation est le discrédit qu'elle jette sur l'éducation professionnelle. Faute d'équivaloir aux études normales du second degré et de comporter les mêmes prolongements éventuels, notamment vers l'enseignement supérieur, cette éducation exerce peu d'attrait.

La raison pour laquelle on s'y engage est trop souvent l'échec ou le retard scolaire. Il a été dit dans certains pays qu'elle s'adressait généralement aux « décheffés » du système d'enseignement. Cette opinion est nettement exagérée; elle contient cependant une large part de vérité.

En deuxième lieu, l'éducation professionnelle a eu jusqu'à présent pour seul but de préparer les travailleurs à des tâches précises: le but de l'enseignement général est au contraire de donner à toute la jeunesse d'un pays une culture commune, en vue notamment d'assurer la cohésion sociale. La notion de « métiers » bien délimités, héritée des corporations d'artisans, a conduit malgré l'évolution de l'industrie à une extrême diversification de la formation.

Ainsi au Royaume-Uni le « City and Guilds of London Institute » a organisé en 1964-1965 128 examens différents. En France le nombre des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) dépassait 700 en 1962: 250 pour les programmes nationaux, 468 pour les programmes départementaux. En Allemagne l'apprentissage est organisé pour chaque métier reconnu: en 1962, il y en avait 495 sans compter les 124 métiers artisanaux.

La répartition des jeunes entre les métiers est très inégale; on estime que soixante métiers environ rassemblent à eux seuls quelque 90 % des candidats aux CAP français. Un autre fait à noter est le relâchement du lien entre l'enseignement spécifique reçu et l'activité effectivement exercée; dans la branche des industries mécaniques, par exemple, la proportion des ouvriers occupant un poste correspondant à leur qualification varie selon les pays de 9 à 25 %.

En troisième lieu, l'éducation professionnelle ne s'adresse jusqu'à présent qu'à une partie des futurs travailleurs, quel que soit le système en vigueur (tableau 1). Au Royaume-Uni, les chiffres officiels indiquent qu'un tiers seulement des garçons quittant l'école entre 15 et 17 ans entrent en apprentissage, le reste commençant à travailler comme ouvriers ou employés non qualifiés. En France, le Ministère des armées constate chaque année, au moment de l'incorporation, que plus de la moitié des conscrits n'ont aucun diplôme ou n'ont que le certificat d'études primaires. Aux Etats-Unis, sur dix jeunes gens qui prennent un emploi, trois ou quatre au plus sont effectivement préparés à la vie active.

La situation paraît plus favorable en Allemagne où le nombre des apprentis a doublé dans l'industrie et quadruplé dans le commerce depuis 1945; le quart seulement des jeunes travailleurs occupent des emplois sans avoir reçu ou sans recevoir d'autre éducation que celle des écoles professionnelles.

En fait, l'étude de l'éducation professionnelle dans les différents pays est considérablement gênée par le manque de données. Des évaluations peuvent être faites mais leur exactitude ne peut être garantie. La répartition des élèves par groupes d'âge et types d'enseignement, le nombre exact d'apprentis qui achèvent leur formation avec succès, celui des diplômés délivrés par les écoles professionnelles

2. Durée de la scolarité obligatoire à plein temps

Pays	Durée	Agés limites	Date de la dernière loi applicable	Evolution prévue ou envisagée
Allemagne	huit ou neuf années ¹⁾	6 à 14 ans 6 à 15 ans ¹⁾	Variable: 1962, 1963 ou 1964	La généralisation de la scolarité obligatoire de neuf années a été décidée par la Convention de Hambourg du 28 octobre 1964 ²⁾
Belgique	huit années	6 à 14 ans		Extension envisagée par le « Pacte scolaire » de 1958: neuf années (6-15 ans) en 1965, dix années (6-16 ans) en 1968
France	huit années	6 à 14 ans	1936	Extension décidée par l'ordonnance du 5 janvier 1959: neuf années (6-15 ans) en 1965, dix années (6-16 ans) en 1968
Pays-Bas	huit années	7 à 15 ans ³⁾	1950	
Royaume-Uni	dix années	5 à 15 ans	1944 ou 1945	Extension envisagée jusqu'à 16 ans dès que les circonstances le permettront
Etats-Unis	neuf, dix, onze ou douze années	6/7 ans à 15/18 ans	Variable selon les Etats	

1) Dans 7 Länder sur 11. 2) La Convention de Hambourg, conclue le 28 octobre 1964 entre les représentants des Länder d'Allemagne, prévoit que la durée de l'obligation scolaire « peut être portée à dix années ». 3) En fait, la plupart des élèves entrent à l'école à l'âge de 6 ans.

sont mal connus et les séries statistiques, lorsqu'elles sont accessibles, sont établies selon des normes différentes d'un pays à l'autre. De grands progrès sont encore à faire à cet égard.

Remise en cause de la conception traditionnelle

L'évolution rapide de l'économie et de ses besoins entraîne aujourd'hui une révision générale de la conception traditionnelle de la formation. Le niveau de la main-d'œuvre est appelé à s'élever mais le futur travailleur a un plus grand besoin de connaissances générales lui donnant la possibilité de spécialisations tardives, rapides et successives, que d'un « stock » de données particulières lui donnant la maîtrise complète d'un métier étroitement défini mais susceptibles de se périmer rapidement.

Educateurs et chefs d'entreprise tombent peu à peu d'accord sur ces deux points. Pour beaucoup d'entre eux, la notion traditionnelle de métier est remise en cause, au même titre que celle de catégorie professionnelle. Avec la division du travail, les métiers se sont multipliés et leur définition est devenue de plus en plus étroite; cette tendance a été renforcée par des soucis de défense professionnelle autant que par le désir de donner à la main-d'œuvre la formation la mieux adaptée aux tâches qui lui seraient confiées. Mais les faits ont évolué dans un sens différent de celui des institutions: beaucoup de métiers n'existent que dans les textes; ils ont pratiquement disparu ou ne sont plus pratiqués que par quelques personnes.

D'après une estimation faite par des spécialistes allemands, tous les apprentis du secteur industriel et commercial se répartissaient en 1963 entre une douzaine de groupes de métiers très voisins. « Les exigences du travail et de la profession, écrit un industriel allemand, ne représentent plus une grandeur calculable à long terme. Le but de la formation ne peut donc être un « métier » dans le sens traditionnel. C'est un éventail de connaissances et de savoir-faire qui devient nécessaire. » Au Royaume-Uni, la substitution d'une gamme (spectrum) de spécialités aux métiers traditionnels faisant actuellement l'objet d'une formation spécifique complète a été proposée. En France, le recteur Jean Capelle et Michel Vermot Gauchy estiment que tous les CAP, dont les programmes définissent en fait les métiers, pourraient être regroupés en une trentaine.

D'autres faits encore bouleversent les données de l'éducation professionnelle: ainsi la prolongation de l'enseignement obligatoire. Jusqu'à ces toutes dernières années, seuls les pays d'Amérique du Nord connaissaient un enseignement scolaire à plein temps de longue durée. Bien que la durée de la scolarité obligatoire varie selon les Etats de neuf à douze années, plus de 70 % des jeunes Américains de 17 ans sont inscrits dans une « high school ». Depuis la seconde guerre mondiale, une prolongation de l'obligation scolaire est soit en cours de réalisation soit en projet dans la plupart des pays européens.

L'accroissement de la durée de la scolarité obligatoire exerce sur l'éducation professionnelle une influence de trois ordres.

● Une éducation prolongée ne peut tout d'abord être efficace que si elle est orientée vers la préparation à la vie active. L'expérience des Etats-Unis prouve qu'après un certain âge beaucoup d'adolescents ne s'intéressent plus aux travaux scolaires, même si les programmes offrent une large variété d'options. Malgré la propagande qui est faite depuis des années pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études, 35 % des élèves n'achèvent pas le programme des « high schools ». Ces « drop out », qui s'analysent finalement en pertes économiques et financières pour le pays et en troubles intellectuels et moraux pour les individus et la société, représentent aussi un sérieux problème au Canada.

● Une éducation qui s'adresse à l'ensemble de la jeunesse ne peut plus être conçue seulement comme une voie d'accès à l'enseignement supérieur. Même en Amérique du Nord, où l'enseignement secondaire a été généralisé, la majorité des élèves entreprennent des études du second degré pour accéder à l'enseignement supérieur. Les options générales sont encombrées et l'orientation vers l'enseignement professionnel se fait « par l'échec ». Selon l'« American Council of Education », le premier problème à résoudre pour mettre un terme à cette situation est de donner à l'enseignement professionnel un statut et du prestige.

● Une éducation obligatoire de longue durée facilite l'acquisition et une spécialisation professionnelle et doit en réduire les délais. Lorsque, au sortir de l'école, les jeunes gens qui ne veulent ou ne peuvent aborder l'enseignement supérieur seront déjà en partie initiés à l'exercice d'une profession, il ne s'agira plus que de les spécialiser et de les perfectionner. La rupture brutale que représente le plus souvent aujourd'hui la mise au travail sera amortie. Le lien entre les connaissances théoriques et l'expérience concrète s'établira normalement.

OCDE, octobre 1967.

(A suivre.)

1) Le terme « éducation professionnelle » couvre toutes les formes de préparation ou de perfectionnement en vue d'une activité professionnelle, qu'il s'agisse de l'enseignement des connaissances théoriques, de la transmission des valeurs éthiques ou des comportements sociaux nécessaires à l'exercice d'une telle activité

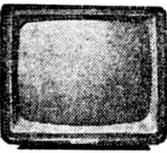
Exportations britanniques d'armes téléguidées et d'avions

La Grande-Bretagne a exporté, durant les six premiers mois de cette année, pour 95,5 millions de livres sterling d'avions, et pour 9,5 millions de livres d'armes téléguidées. Parmi les principaux acheteurs, on trouve les Etats-Unis en tête, avec quelque 20 millions de livres, et la France avec 11 millions de livres.

1. Taux moyen de scolarisation élargie et proportion maximale d'adolescents professionnellement éduqués

	Année de référence	Groupe d'âge	Taux moyen de « scolarisation élargie »	Pour-cent maximal des adolescents professionnellement éduqués	Pour-cent des adolescents professionnellement éduqués
Allemagne	1962-1963	15 à 17	67,8	57,8	32,2
Belgique ¹⁾	1962-1963	14/15 à 17	61,5	31,2	38,5
France	1962-1963	14 à 17	64,5	33,5	35,5
Pays-Bas	1962-1963 ²⁾	14 à 17	55,7	21,2	44,3
Royaume-Uni	1961-1962	15 à 18	54,7	23,0	45,3
Etats-Unis	1962-1963 ³⁾	14 à 17	85,5	18,8	14,5

1) Garçons seulement. 2) 1959-1960 pour 15 et 17 ans. 3) 1963-1964 pour 15 et 17 ans.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Jeudi 12 octobre
SOTTENS. — 16.00 et 17.00 Miroir-flash. 16.05 Le rendez-vous de seize heures. 17.05 Idées de demain. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Le micro dans la vie. 18.35 La revue de presse. 18.45 Sport. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La Suisse de A jusqu'à Z. 20.00 Magazine 67. 20.20 Sur les marches du théâtre. 21.15 Le concours lyrique. 21.30 Fernando Corena et l'Orchestre de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Em. com. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Extrême-Orient Express», feuilleton. 20.30 Ils ont passé par là: Lénine en Suisse. 21.20 Le calendrier du souvenir. 22.00 Aujourd'hui. 22.30 Les jeux du jazz.

BEROMUNSTER. — 16.05 Lecture. 16.35 Orchestre de Beromunster. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.40 Concert pour l'inauguration de l'OLMA de Saint-Gall. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Grand concert récréatif du jeudi. 21.30 Magazine culturel. 22.15 Inf. 22.25 Jazz à la carte.

Vendredi 13 octobre
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00, 14.00 et 15.00 Inf-flash. 9.05 Carl-Maria von Weber. 9.15 Em. radioscolaire. 10.05 Carl-Maria von Weber. 10.15 Em. radioscolaire. 11.05 Em. com. 12.05 Au carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10... 20... 50... 100! 12.45 Inf. 12.55 «Extrême-Orient Express», feuilleton. 13.05 Les nouvelles du disque. 13.30 Musique sans paroles... ou presque. 14.05 Pour les enfants sages! 14.15 Reprise de l'ém. radioscolaire. 15.05 Concert chez soi.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

LUCENS: Assemblée de section. — Jeudi 12 octobre, à 20 h. 30, au Café Helvetia.

LAUSANNE. — Vendredi 13 octobre dès 18 h. et samedi 14 octobre toute la journée, Maison du Peuple, salles 5-6, encartage, dans «Tribune socialiste» des listes pour le Conseil des Etats et le Conseil national.

VEVEY: Préparation de la campagne électorale. — Le comité et la commission politique se sont bien sûr mis au travail pour préparer notre campagne locale des prochaines élections aux Chambres fédérales. Il y aura ces prochaines semaines du travail pour tous les militants. Le nombre de dévoués fait l'efficacité et allège la tâche de tous. Offrez cette quinzaine pour le socialisme, répondez tous présents.

Vendredi 13, samedi 14 octobre, dès 18 h. travaux d'encartage.

Samedi 21 octobre: Distribution de l'édition spéciale le «Peuple» avec page veveysanne.

Jeudi 26 octobre: Conférence publique.

CANTON DE GENÈVE

GENÈVE, RIVE DROITE. — Séance du comité lundi, 16 octobre, à 18 h. 30, au Café Brazil, place Cornavin 2.

PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES COMITÉS. — Les présidents et un ou deux membres des comités des sections locales sont informés qu'une importante séance à laquelle ils sont convoqués aura lieu lundi 16 octobre à 20 h. 30. Local à désigner.

BEROMUNSTER. — 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00 et 15.00 Inf-flash. 6.20 Musique populaire. 6.50 Propos. 7.10 Orchestre de chambre de Zurich. 8.30 Concert. 9.05 Le pays et les gens. 10.05 Musique de chambre. 11.05 Em. com. 12.00 Memento touristique. 12.30 Inf. 12.40 Musique récréative. 13.00 Disc-jockeys de trois pays. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Chung Lee, piano. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

A la TV romande

Jeudi 12 octobre
 17.00 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Interlude. 18.10 Les grands écrivains. 18.45 Bulletin de nouvelles. 18.50 Le magazine. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Les Habits noirs», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Angel Chavez», film. 21.25 Le point. 22.10 L'Ensemble national bulgare. 22.30 Téléjournal. 22.40 Soir-information.

A la TV française

Jeudi 12 octobre
1re chaîne. — 16.30 Jeudimage. 18.35 Le monde en 40 minutes. 19.20 La maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Actualités télévisées. 20.35 Un contre tous. 21.45 Tour d'horizon politique. 22.00 Journal de voyage au Canada. 22.50 Actualités télévisées.

2e chaîne. — 19.40 Kiri le clown. 19.45 24 heures d'actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 Soirée voyages et aventures. 20.30 Continent perdu. 21.55 De l'aventure fiction à l'aventure vécue. 22.25 Itinéraires africains. 22.55 24 heures d'actualités.

Vendredi 13 octobre
1re chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités télévisées. 15.30 Télévision scolaire.

CANTON DE NEUCHÂTEL

CORCELES — Vendredi 13 octobre, à 20 h. 15, au Collège, débat entre René Meylan et M. J.-F. Aubert (lib.) sur: finances fédérales, planification économique, contrat de législation.

NEUCHÂTEL: Assemblée du parti. — Le jeudi 12 octobre 1967, à 20 h. 15, au Cercle des Travailleurs, 1^{er} étage. Ordre du jour: Rélections nationales.

LA CHAUX-DE-FONDS: Jeunesse socialiste. — Jeudi 12 octobre, à 20 h. 15, Maison du Peuple, salle N° 1, 5^e étage, entrée Restaurant City. Ordre du jour: 1. Résultat de la soirée et commentaires; 2. Activités futures; 3. Etude du programme des grands travaux de la ville. Ce point est également très important pour nos amis locaux.

BOXE. — Prévu à Berne pour le 1^{er} novembre, le championnat d'Europe des poids mouches entre le tenant, l'Italien Fernando Atzori, et le Bernois Fritz Chervet ne pourra sans doute pas avoir lieu à cette date. Atzori doit en effet rencontrer le Thaïlandais Sakdinoi en novembre à Bangkok et son manager envisage maintenant de demander le report de ce championnat au 15 décembre, toujours à Berne.

CYCLISME. — Le contrôle antidoping effectué après l'arrivée de Paris-Tours, dimanche, et qui concernait Rik van Looy (premier), Hoban (deuxième), Aïmar (sixième) et Ferrretti (neuvième) s'est révélé négatif.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football

LAUSANNE EST ÉLIMINÉ

A Trnava, en match retour du premier tour de la coupe des vainqueurs de coupe, Spartak Trnava a battu le Lausanne-Sports par 2-0 (mi-temps, 1-0) et s'est qualifié pour les huitièmes de finale de l'épreuve. Les Tchécoslovaques n'avaient en effet été battus que par 3-2 au match aller. Quinze mille spectateurs ont suivi cette rencontre. Les buts ont été marqués par Adamec (25^e minute) et Martinkovic (89^e). Arbitre: M. Riegg (Allemagne de l'Est).

Ce succès ne souffre aucune discussion. Sur l'ensemble de la partie, en effet, les Tchécoslovaques ont dominé et, avec un peu plus de réussite, ils auraient pu obtenir un résultat plus sévère. Les Lausannois, dont certains ont été rapidement éprouvés par la chaleur inhabituelle, n'ont cependant pas été assistés, eux non plus, par la chance, tant en attaque qu'en défense. Les deux buts encaissés ont été malheureux. Le premier l'a été à la suite d'une hésitation de Bosson qui, alors qu'il avait maîtrisé la balle, a tardé à dégager et a ainsi permis à Adamec

de la lui subtiliser. Le second fut précédé d'une faute de main de Martinkovic et a fait suite à un coup de coin qui n'existait pas. Voyant la faute, Schneider s'arrêta de jouer et il laissa ainsi toute liberté de marquer à Martinkovic.

Tacchella a sans aucun doute été le meilleur élément de son équipe en compagnie de Delay. Devant, Bosson a fait son possible pour soutenir ses attaquants, mais, après une période de service militaire, il manquait vraiment de condition. Mais le plus décevant a été Hosp, qui a pratiquement passé inaperçu tout au long de la rencontre. Chez les Tchécoslovaques, Adamec et les deux ailiers Martinkovic et Kabat furent un danger constant pour la défense lausannoise. Heureusement pour elle, la précision dans les tirs leur fit défaut. Les hommes du milieu, Kravarik et Kuna, se sont également mis en évidence dans le domaine offensif.

Les équipes étaient les suivantes: Spartak: Kozinka; Dobias, Jarabek, Zlocha, Hagara; Kravarik Kuna; Martinkovic, Hrusucky, Adamec, Kabat.

Lausanne: Schneider; Grobéty, Tacchella, Delay, Hunziker; Weibel, Durr; Bosson, Hosp, Vuilleumier, Kerkhoffs.

AUTRES RÉSULTATS

● L'A.-C. Milan s'est qualifié pour les huitièmes de finale à l'issue du match retour qu'il a joué à Sofia contre Levski Sofia, match qui s'est terminé sur le score de 1-1. A la mi-temps, les Milanais menaient par 1-0. Ils avaient remporté le match aller par 5-1.

● A Belfast, le F.-C. Valence a battu les Crusaders de Belfast par 4-2, après avoir mené au repos par 3-1. Déjà victorieuse à l'aller par 4-0, l'équipe espagnole est qualifiée pour les huitièmes de finale.

Tout savoir sur le football

● Après une série de victoires remportées sur l'Islande (14-2), la Norvège (5-0) et la Hollande (3-2), le Danemark a dû s'incliner contre l'Allemagne de l'Est pour son dernier match du groupe 5 du championnat d'Europe des nations. A Leipzig, devant 30 000 spectateurs, les Allemands de l'Est se sont imposés par 3-2, après avoir été menés au repos par 2-1. Dans ce groupe, la Hongrie a cependant d'ores et déjà assuré sa qualification.

● En match d'entraînement joué à Linz, l'équipe nationale soviétique a fait match nul (1-1) avec la formation de première division autrichienne de ASK Linz.

● Championnat de France, deuxième division: Dunkerque—Nîmes, 3-0; Béziers—Limoges, 0-0; Joinville—Bastia, 0-1; Toulon—Boulogne, 4-3; Stade de Paris—Angoulême, 0-1; Montpellier—Reims, 0-1; Avignon—Nancy, 2-2; Cannes—Lorient, 1-0; Grenoble—Chaumont, 3-1. — Classement: 1. Toulon, 9/13; 2. Angoulême, 8/11; 3. Bastia et Grenoble, 9/11; 5. Dunkerque 8/10.

● Match amical à Neuchâtel: Xamax bat Cantonal, 4-1.

Hockey sur glace

Afin de parfaire leur entraînement en vue du championnat suisse — le premier match à La Chaux-de-Fonds aura lieu le 21 octobre avec Davos à l'affiche — les hockeyeurs chaux-de-fonniers recevront ce soir l'équipe tchèque de Spartak. Cette dernière a disputé mardi soir un match contre les champions suisses à Kloten et elle a remporté la victoire par 5-2. C'est donc une excellente formation que le public de La Chaux-de-Fonds verra évoluer face aux hommes de Gaston Pelletier, lesquels viennent de disputer deux matches satisfaisants au tournoi de Thonon, mais où quelques lacunes se sont révélées et qui seront certainement comblées pour l'ouverture du championnat.

Les deux équipes aligneront les hommes suivants: Spartak: Pecival; Rejman, Poner; Mares, Bolek; Bucilek, Janeczek, Ciz; Cerny, Paraj, Fischer; Vanek, Jirutek, Cerget.

Ce soir, réouverture aux Mélèzes

La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Hugler, Renaud; Huguenin, Sgualdo; Chevalley, Turler, Reinhard; Dubois, Berger, Jeannin; Diethelm, Stambach, Pousaz; Hugli, Leuenberger, Curchod.

● Match amical à Sion: Sion—Viège 3-2 (2-0, 1-0, 0-2).

● Le tirage au sort pour les matches de qualification du premier championnat d'Europe juniors s'est déroulé à Paris. La Suisse se voit désigner un adversaire de première force: l'Allemagne de l'Est. Les deux rencontres se dérouleront le 10 novembre en Suisse et le 12 novembre en Allemagne de l'Est. Le vainqueur se qualifiera pour le tour final au même titre que ceux des matches Allemagne occidentale—Tchécoslovaquie, Norvège—Suède, France—Pologne et URSS—Bulgarie. Pays organisateur, la Finlande est qualifiée d'office. Ce tour final aura lieu du 26 décembre au 2 janvier à Tampere et à Helsinki.

Coupe d'Europe des champions

Real Madrid a tremblé

A Madrid, le Real Madrid a dû avoir recours aux prolongations pour se qualifier pour les huitièmes de finale de la coupe d'Europe des champions. A la fin du temps réglementaire de son match contre Ajax Amsterdam, le score était de 1-1 (mi-temps, 0-0). Or les deux équipes avaient déjà fait match nul (1-1) à l'aller à Amsterdam. Ce match retour, qui était télévisé en direct, a été suivi par 60 000 spectateurs. Les Espagnols ouvrirent la marque par Gento à la 59^e minute, mais les Hollandais égalisèrent à la 65^e minute par Groot. C'est Veloso qui, en marquant à la 100^e minute de jeu, permit à son équipe de se qualifier.

● A Turin, en match retour des seizièmes de finale, la Juventus de Turin a battu Olympiakos du Pirée par 2-0. A l'aller, les deux équipes avaient fait match nul (0-0), de sorte que les Turinois sont qualifiés pour les huitièmes de finale. Au cours de cette partie dirigée par le Suisse Droz, les buts furent marqués par Zigoni (12^e minute) et Menichelli (49^e).

● Au Népstadion de Budapest, devant 85 000 spectateurs, Vasas Budapest a obtenu sa qualification pour les huitièmes de finale en écrasant le F.-C. Dundalk, champion d'Eire, par 8-1. A l'aller, les Magyars s'étaient déjà imposés par 1-0. Les Irlandais furent handicapés par l'expulsion, après 65 minutes de jeu, de Millington, qui s'était rendu coupable de brutalité envers un adversaire. A ce moment cependant, la défaite irlandaise était déjà consommée.

Coupe des villes de foire

● Fiorentina—Nice, 4-0. Victorieuse à l'aller par 1-0, Fiorentina est qualifiée.

● Bordeaux—Saint-Patrick Dublin, 6-3. Vainqueur à l'aller par 3-1, Bordeaux est qualifié pour le second tour.

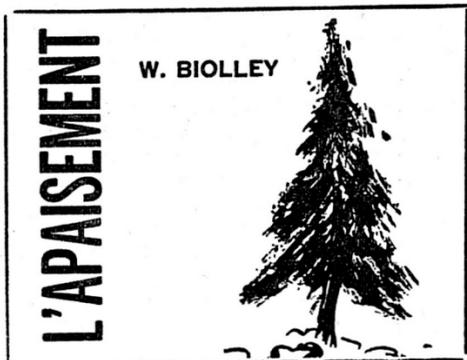
● Ferencvaros Budapest—Argesul Pitesti (Roumanie), 4-0. Battu à l'aller par 3-1, Ferencvaros se qualifie sur le score total de 5-3.

● Slavia Prague—Cologne, 2-2. Vainqueur à l'aller par 2-0, Cologne est qualifiée.

● Le tirage au sort de l'ordre des rencontres du deuxième tour de la coupe des villes de foire a eu lieu. Le dernier représentant suisse, le F.-C. Zurich, affrontera le vainqueur de Nottingham Forest—Eintracht Frankfurt. Les Allemands ont remporté le match aller à Francfort par 1-0 et le match retour aura lieu le 17 octobre.

Bravo Mezzovico!

Le match à rejouer du troisième tour principal de la coupe entre Mezzovico et Wettingen s'est terminé par une surprise. Devant son public (2000 spectateurs), le représentant de la deuxième ligue a battu Wettingen, actuellement deuxième en ligue nationale B, par 2-1. Le premier match s'était terminé sur le score de 1-1. Les deux buts tessinois ont été marqués de la tête par Bombelli (54^e et 88^e). Wettingen, qui était privé de Beichter et de Lenherr, a sauvé l'honneur par Cornioley à la 81^e minute. Au prochain tour, Mezzovico se rendra sur les bords de la Limmat pour affronter le F.-C. Zurich.



67

— Il a passé une mauvaise nuit, disait Jean; à plusieurs reprises, il a eu des accès de toux suivis de suffocations. Il ne se fait plus la moindre illusion sur son état et sait sa fin toute proche.

Elle cherchait des mots qui consolent et ne trouvait que des phrases banales.

— Il y a toujours de la ressource, vous savez! C'est parfois au moment où l'on croit tout perdu que le mieux apparaît subitement.

Il l'écoutait, remué jusque dans les fibres les plus intimes de son cœur, tant sa voix était prenante et douce. Et malgré son grand chagrin, il éprouvait un charme infini à marcher à ses côtés, à l'associer à sa peine, à sentir qu'elle était de moitié dans sa douleur.

L'atmosphère était comme ouatée de brume. Ils s'avançaient dans une sorte de grisaille qui s'harmonisait avec leurs pensées. Ce demi-jour

gris cendré estompait les masses tragiques des murailles de pierre, arrondissait les arêtes trop vives des roches, jetait un voile sur la nudité désolée des arbres aux rameaux tordus, et atténuait la plainte de la rivière.

Maintenant ils se taisaient, sentant le besoin de se mettre à l'unisson de l'ineffable apaisement qui se dégageait de toutes choses. Les feuilles mortes sur lesquelles ils marchaient leur semblaient à tous deux les désillusions et les amertumes de leur vie passée.

Disparus, les révoltes et les rancœurs! Au souffle de l'adversité, leurs cœurs s'étaient dépouillés de tous les mauvais sentiments, de toutes les pensées de haine et de dégoût que l'injustice des hommes y avait fait germer.

Près d'un sorbier, ils tressaillèrent à cette pensée qui leur était venue: on dirait des tisons couvant sous la cendre.

Dans leurs cœurs, où la vie semblait n'avoir laissé que des cendres, les tisons de l'amour brûlaient encore.

Et c'était la raison du charme indicible, de la quiétude qu'ils éprouvaient à marcher l'un à côté de l'autre dans cet étroit sentier, sous ce ciel bas d'où tombait une clarté apaisante, et à proximité de cette rivière qui les berçait de sa chanson monotone et attendrie.

Quand ils arrivèrent dans la chambre de papa Ginglard, le malade, qui faisait face à la porte, les accueillit d'un sourire affectueux.

En un tour de main, Reine avait retiré et tapoté les oreillers, les avait replacés sous la tête du vieillard, en lui faisant prendre une position plus élevée. Et gentiment, tout en lui essayant le front et en lui caressant le visage, elle s'informait de son état.

— Ah! vous ne pouvez savoir, dit-il, la figure rayonnante, tout le bien que me procure votre

présence. Je n'avais qu'un regret, celui de m'en aller sans vous avoir revue une dernière fois. Pourquoi m'avez-vous délaissé?

D'un regard expressif, Reine avait montré Jean, et, pour couper court à toute explication embarrassante, elle dit presque gaiement:

— Que parlez-vous de vous en aller? Tous les gens de la contrée prétendent que vous êtes bâti pour vivre cent ans. Je ne devrais pas vous le dire, car votre modestie en souffrira. Il y en a même qui affirment que vous ne mourrez jamais. Vous n'allez pas attrister ces braves gens et faire mentir leurs prédictions. Ce n'est pas pour quelques méchants accès de toux...

Elle cessa de parler, car une quinte très violente venait de déchirer la poitrine du vieillard. Penchée sur son lit, avec des attentions de sœur d'hôpital, elle lui passa son mouchoir sur les lèvres et l'interrogea, compatissante:

— Vous souffrez? Pauvre papa Ginglard! Vous qui n'avez jamais fait de mal à personne, ce n'est pas juste que vous souffriez! Non! ce n'est pas juste!...

Le vieillard avait réclamé l'assistance de Jean pour se soulever sur sa couche. Le dos appuyé contre ses oreillers, sa belle tête soulevée, en pleine lumière, il parla:

— Ecoutez, Reine, ne dites jamais de ces choses. La souffrance n'épargne personne, et c'est un vieillard qui vous le dit — cela est heureux. Pour moi j'ai souffert toute ma vie. Longtemps je me suis révolté contre la douleur, et il m'est même arrivé, après un excès de souffrance, de maudire la vie. Mes yeux n'étaient pas ouverts; j'étais un aveugle, j'ai eu tort.

Ecoutez, Reine, et toi aussi, Jean, écoutez. Ce sont les dernières paroles d'un homme qui a un pied dans la tombe. La souffrance est chose auguste et sacrée. C'est plus et mieux encore,

c'est une nécessité de l'être. La douleur, c'est le correctif de la joie, c'est le contrepoids du bonheur. Si la douleur ne se trouvait pas à côté du plaisir, comme l'antidote auprès du poison, il y a longtemps que l'humanité aurait cessé d'exister. L'homme qui ne serait pas aiguillonné par la torture de la faim ne songerait pas à chercher les aliments qui sont nécessaires à sa vie. La souffrance est tout à la fois un excitant et un frein. C'est elle qui nous apprend la modération et qui nous interdit les excès. Lorsqu'elle nous visite, elle nous rappelle à la raison, nous fait faire un retour sur nous-mêmes, nous met en garde contre nos défaillances. La souffrance est une éducatrice sans cesse en éveil, qui se révèle à nous, pour nous signaler les précipices et les écueils vers lesquels notre inexpérience et nos penchants nous entraînent. Il ne faut pas médire de la souffrance.

Un nouvel accès de toux interrompit papa Ginglard. Puis, quelque peu soulagé par un breuvage qu'il avait préparé lui-même — et que Reine s'était empressée de lui présenter à un signe de sa main — il poursuivit:

— Mes chers enfants, pardonnez-moi de vous imposer encore ce sermon. Tout compte fait, j'ai manqué ma vocation, j'aurais dû être prédicateur. Je désire finir comme j'ai vécu, c'est-à-dire en discorant. Je ne vous fais pas de reproche, Reine, mais vous m'avez bien manqué ces derniers temps. Savez-vous que c'est la seconde fois que j'ai un si nombreux auditoire, depuis la mort de Fidèle. Mon chien m'écoutait si attentivement que je n'ai aucun scrupule de l'élever à cette dignité d'auditeur. Avec Jean, c'étaient mes deux disciples. Si je vous ennuie, Reine, dites-le-moi? Nous parlerons d'autre chose.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Le centenaire de la brasserie de la Comète Une entreprise familiale d'avant-garde

Hier, la famille Ulrich et le conseil d'administration de la Comète S.A. présentaient à leurs invités une brasserie centenaire par sa renommée, et complètement modernisée, rationalisée et automatisée, prête à affronter son deuxième siècle d'existence avec un maximum de chance de se développer encore. Après des souhaits de bienvenue, M. P. Robert, directeur technique et maître brasseur diplômé de la Faculté des sciences de Nancy, se fit un plaisir de nous présenter d'abord la bière: une boisson naturelle et saine, composée uniquement d'eau, de malt, de houblon et de levure. Puis sous sa conduite experte nous avons fait connaissance avec le magnifique outil qui lui est confié. D'entrée, nous nous sommes arrêtés devant le tableau de commandes à distance, d'où le maître brasseur, tel un capitaine de navire, dirige une véritable usine, où avec un minimum de personnel se préparent 2 500 000 litres de bière par an, destinés à pourvoir aux besoins d'une région qui s'étend de La Brévine à Saignelégier. Comme la Brasserie ouvrira largement ses portes, invitant notre population à visiter ses installations, nous n'entrons pas dans le détail, mais nous vous suggérons de profiter de cette invitation.

OFFICIALITÉS

Après la visite de la brasserie, les invités se sont retrouvés au Buffet de la Gare. Nous avons noté la présence de F. Bourquin, président du Conseil d'Etat, M. C. Grosjean, conseiller d'Etat, de nos cinq conseillers communaux, de M. J. Haldimann, préfet, de P. Aubert, président du Conseil général, de M. Payot, chancelier, des représentants des cafetiers et des détaillants, du syndicat des brasseurs et d'A. Perrenoud de la FCTA.

M^e J. Cornu, président du Conseil d'administration de Comète S.A., a rendu hommage au fondateur de cette entreprise familiale, M. G. Ulrich, puis en a fait un bref historique. De père en fils et en beau-fils, durant cent ans, une famille unie et compétente a assuré le succès d'une entreprise sous le signe de la plus amicale des coopérations. F. Bourquin a dit son plaisir de découvrir un modèle d'automation, une entreprise à la

pointe du progrès. A. Sandoz s'est félicité de voir notre cité dotée d'une entreprise aussi prospère, et bien dirigée. C'est un modèle de diversification de l'industrie dans nos Montagnes neuchâteloises. L'orateur a alors rendu un juste hommage à la famille Ulrich.

M. J. Uhler, de la Brasserie Müller de Neuchâtel, vice-président de l'Association suisse des brasseurs, apporta le salut de ses collègues. Puis faisant état des excellentes et amicales relations qui ont toujours existé entre l'association qu'il représente et Comète S.A., il souhaita à celle-ci un avenir heureux. Ajoutons que la soirée a été rehaussée par un concert de l'Union chorale, en grande forme, qui fit plaisir à chacun, et par la présence de plusieurs dames.

Nous remercions M. J. Borle de son accueil cordial, et lui demandons de bien vouloir transmettre à la famille Ulrich, à tous ses collaborateurs, nos vœux de plein succès pour l'avenir, et nos sentiments d'admiration pour tout ce qu'ils ont accompli jusqu'ici.

E. MIS

Aide au Vietnam

Notre devoir est de protester journellement contre la continuation d'une guerre aussi inutile que meurtrière, d'une guerre qui ne peut pas trouver de solution par les armes. On peut tuer des hommes, des femmes et des enfants, il est impossible, par contre, de venir à bout de la résistance d'un peuple, qui tient à sauver son indépendance, ses libertés, et son droit de choisir sa destinée.

Par cette action, on doit arriver à faire grossir à travers le monde un mouvement de protestation qui finira par imposer sa volonté de paix. Il faut pour cela de la patience, de la persévérance, ne pas céder au découragement, revenir sans cesse à la charge.

IL FAUT FAIRE D'AVANTAGE

Durant ce long cheminement, le seul possible malgré notre désir d'arriver à une solution rapide, nous devons faire davantage, soit apporter notre aide humanitaire, afin de sauver d'une mort certaine les blessés et les malades civils et militaires, en équipant le pays en appareils médicaux indispensables, et en l'approvisionnant en médicaments.

C'est dans cette voie que travaille la Centrale sanitaire suisse, en parfaite collaboration avec la Croix-Rouge internationale.

Le comité d'aide au Vietnam a décidé d'équiper la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam du Nord d'un camion radiophoto d'une valeur de 87 400 fr. Celui-ci sera exposé au Locle, le samedi 14 octobre, de 8 à 12 h., sur la place du Marché, et à La Chaux-de-Fonds, de 13 h. 30 à 19 h., vis-à-vis du magasin Au Printemps. Rendez-vous sur place. Voyez vous-mêmes son utilité incontestable, et considérez sa valeur humanitaire, soyez généreux en participant à son acquisition.

Au Tribunal de police. — Le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds a siégé hier sous la présidence de M. Bauer. Il a notamment condamné :

J. B., 1893, fabricant, La Chaux-de-Fonds, prévenu d'infraction à la LCR et l'OCR, à 50 fr d'amende et 60 fr. de frais.

B. J.-G., 1931, administrateur, La Chaux-de-Fonds, à 50 fr. d'amende et 20 fr. de frais pour infraction à l'Ordonnance fédérale sur les liquidations et opérations analogues.

B. T., 1932, tenancier, La Chaux-de-Fonds, pour infraction à la loi sur les établissements publics, à 100 francs d'amende et 20 fr. de frais avec radiation de l'amende après un an.

C. A., 1945, manoeuvre, La Chaux-de-Fonds, à deux jours d'arrêts sans sursis, et 20 fr. de frais, pour inobservation par le débiteur des règles de la procédure de poursuite pour dettes et faillites.

P.-A. D., 1940, employé CFF, La Chaux-de-Fonds, à 50 fr. d'amende et 20 fr. de frais pour infraction à la LCR.

NOMBREUX ACCIDENTS. — Nous avons annoncé sommairement hier matin qu'une passante avait été renversée à l'av. Léopold-Robert, à 8 h. Il s'agissait de M^{me} B. Bernasconi qui, en fait, circulait à bicyclette et qui avait été renversée par la voiture de M. R. La victime a été blessée au cuir chevelu notamment, et a été hospitalisée. Quatre autres accidents se sont produits dans la journée: à l'intersection des rues des Entilles et Numa-Droz à 9 h. 10, une voiture, au cours d'une collision avec une autre, a été projetée sur le trottoir où elle blessa une passante; une fillette de 10 ans, passagère d'une des voitures, a été blessée aussi. Vers 12 h. 20, à la rue du Collège, un tracteur et une voiture française se sont heurtés: dégâts matériels. A 15 h. 30 environ, un automobiliste de la ville, M. R. B., a renversé une fillette qui traversait la rue du Dr-Coullery sur un passage pour piétons. La petite a été hospitalisée, un fémur fracturé. Enfin à 17 h. 55, à la route de Biaufond, une voiture française a embouti l'arrière de l'auto qui la précédait.

CHRONIQUE JURASSIENNE

COURGENAY: Une gifle qui revient cher. — Le 20 mai dernier, lors de l'assemblée de Courgenay convoquée par le groupement interpartis, le fils de M. Julien Peter, député, M. Alex Peter, membre des « Gardes civiques », avait frappé une jeune fille au visage.

Celle-ci ayant porté plainte, l'affaire s'est déroulée mardi devant le Tribunal de district de Porrentruy. La jeune fille a accepté un arrangement aux conditions suivantes: regret et excuses de M. Alex Peter, paiement des frais médicaux, paiement des frais d'avocat, paiement d'une indemnité pour tort moral de 100 fr.

COURTEMAICHE: Blessé par une mine. — Un ouvrier, M. F. Etienne, 63 ans, a été blessé par l'éclatement d'une mine dans une carrière.

MOUTIER: Morte au tribunal. — Alors qu'elle passait devant le tribunal pour une audience de conciliation avec son mari, M^{me} Frauchiger, 63 ans, a été terrassée par une crise cardiaque.

Chronique locloise

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA CASINO: «Cinq Gars pour Singapur».

CINEMA LUX: 20.30, «Les Eperons noirs».

CENTREXPO: 14.00 à 21.00, exposition Jean Thiébaud.

Pharmacie d'office

Pharmacie Breguet.
(Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

Naissances

Guyot Thierry-Jean-Pierre, fils de Jean-Pierre-Léon, et de Marthe-Henriette, née Aeschlimann.

Wewmuller Pascal, fils de Jean-Claude-Roger, et de Ida-Annette-Joséphine, née Vuichard.

Décès

Chételat, née Chappuis Julie-Victorine, ménagère, née le 20 janvier 1889, veuve de Jean-Joseph-Alcide. Côte 22 a.



MOUTIER: Prochaine assemblée municipale. — Une assemblée municipale extraordinaire aura lieu jeudi 19 octobre, à 20 h., à la halle de gymnastique. L'ordre du jour sera le suivant:

1. Création d'un cinquième poste de maître permanent à l'Ecole professionnelle.
2. Demande d'un subside de 5500 fr. du Ski-Club de Moutier pour l'agrandissement de son chalet à Graitery.
3. Demande d'un crédit de 15 000 fr. pour la pose d'une nouvelle citerne à mazout à l'école enfantine de la rue des Ouches.
4. Demande d'un crédit de 25 000 fr. pour la pose d'une nouvelle citerne à mazout à l'Ecole primaire de l'avenue de la Poste.
5. Ratifier un dépassement de crédit de 27 000 fr. pour la construction de chemins au complexe Zuber, première étape.
6. Demande d'un crédit de 38 500 fr. pour la construction de canalisations à Rouges-Champs.
7. Demande d'un crédit de 25 300 fr. pour la construction des accès au bâtiment de M. Bernasconi.
8. Autorisation d'entamer une procédure d'exportation en vue d'obtenir l'immeuble de M. Albert Studer, à la rue de l'Hôtel-de-Ville.
9. Demande d'un crédit de 25 000 fr. pour le déplacement imprévu de la conduite électrique à la rue du Viaduc, partie inférieure.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

HONNEUR ECCLÉSIASTIQUE. — Le curé Joseph Candolfi, de la paroisse catholique romaine de Saint-Imier, a été nommé par l'évêque de Bâle et de Lugano, doyen du diocèse de Saint-Imier, en remplacement du doyen Amgwerd, curé de Tavannes, décédé tragiquement récemment.

Enfant de Moutier, le nouveau doyen a exercé son apostolat d'abord comme vicaire à Saint-Ursanne. Il fut ensuite directeur de la mission de langue française à Berne. Actuellement, il occupe la place de Mgr Fährdrich, en notre bourg. Il a été récemment ses 20 ans de sacerdoce dans l'intimité.

Nos félicitations.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

Libres opinions

II *

La création d'une « Feuille officielle de Neuchâtel » ne doit pas nous faire perdre de vue les autres problèmes étudiés par le Conseil général de Neuchâtel. Parmi ceux-ci, nous en retiendrons deux.

Le premier concerne le crédit de 800 000 fr. pour la construction de pavillons scolaires pour l'Ecole de commerce. Les trois groupes politiques du Conseil général se sont exprimés de manière sensiblement égale: « Nous tenons à apporter notre soutien à l'Ecole de commerce; nous voulons favoriser son développement; aussi nous voterons le crédit demandé. Toutefois, nous tenons à indiquer clairement au Conseil communal que la création continue de pavillons scolaires ne reçoit pas notre approbation; que cette solution est pour le moins inesthétique et en définitive très coûteuse. » Ce qui est fort juste, et ne fait que plaider, une nouvelle fois, pour l'établissement de plans d'aménagement et de développement de la ville: le Conseil communal devrait alors préciser ses idées pour l'avenir, le Conseil général pourrait le discuter et les citoyens, « last but not least », auraient enfin à leur disposition des éléments précis pour juger la politique pratiquée par leurs élus.

L'ennui, c'est que trop de conseillers généraux sont réfractaires à l'idée même de tels plans; ils préfèrent, surtout du côté radical, émettre de temps à autre quelques critiques qui ne changent rien à rien et ne remettent surtout pas en question leur tranquillité intérieure personnelle.

Le second point a trait au ramassage des ordures ménagères. Comme devait le déclarer Rémy Alleman (soc.) lors de son intervention: « Nous touchons là un grand problème de notre civilisation moderne, même s'il ne s'agit que de poubelles ». Notre camarade relevait par ailleurs que notre société, qualifiée à juste titre de société de consommation, se caractérisait notamment par un gaspillage important, dont un des aspects extérieurs les plus évidents est l'accroissement des déchets ménagers. De là

Après le Conseil général

à craindre que la suppression de la troisième tournée hebdomadaire de ramassage ait pour seul résultat de rendre encore plus pénible le travail des sonneurs, qui auront selon toute probabilité plus de poubelles à vider et de sacs à évacuer, il n'y a qu'un pas que le groupe socialiste a franchi aisément. Celui-ci demanda en conséquence le renvoi de ce rapport au Conseil communal pour une étude complémentaire. Les élus radicaux et libéraux hésitèrent quelque peu sur l'attitude à prendre. Ils rejetèrent la proposition socialiste et le rapport ne fut accepté que par 18 voix contre 13. Ce qui emporta leur adhésion, ce sont les « cinquante mille francs au moins » d'économie (sur un budget de quatre cent mille francs) que le conseiller communal Duvanel (rad.) leur garantit.

Une assemblée d'hommes tranche un problème qui, dans notre société, est plutôt du ressort des femmes, et ceci avec la plus parfaite sérénité, assurés qu'ils sont que les ménagères sauront faire preuve d'ingéniosité!

Moralité: les élus bourgeois savent qu'une augmentation des impôts est nécessaire pour développer l'infrastructure économique, sociale et culturelle de la ville. Mais ils préfèrent recourir à l'emprunt, opérer des économies d'un montant dérisoire (ce ne sont pas quelques milliers de francs qu'il s'agit de trouver, mais plusieurs millions par année!) et ne craignent pas à l'occasion de se contredire, ainsi qu'en témoigne un rapport communal de 1958 dont Rémy Alleman citait opportunément le passage suivant: « Le standard de vie relativement élevé de notre population, l'accroissement du nombre des ménages, la généralisation du système des emballages perdus, l'impossibilité de détruire les papiers dans les maisons toujours plus nombreuses équipées d'un chauffage général, contribuent à l'augmentation du volume des ordures ménagères. Le ramassage deux fois par semaine ne suffit plus pour la plupart des ménages et nous oblige à introduire une troisième tournée hebdomadaire. »

Serait-ce que toutes ces raisons, fort valables en 1958, ne le sont plus en 1967... ?

J.-P. Ghelfi.

NEUCHÂTEL: Fracture du crâne. — Roulant hier soir en vélomoteur à la rue des Fahys, M. Marc Dubail, 18 ans, a été renversé par une voiture conduite par M. B. Zwahlen, et grièvement blessé. Il souffre d'une fracture du crâne et de fractures des jambes.

NEUCHÂTEL: Demande de référendum. — La suppression de la troisième tournée hebdomadaire de ramassage des ordures, décidée lundi soir par le Conseil général, a incité un groupe de citoyens, dont deux anciens conseillers généraux socialistes, à lancer une demande de référendum contre cette décision. Le Parti socialiste — qui avait, rappelons-le, été à l'origine de l'institution de cette troisième tournée — prendra position ce soir, en assemblée générale, au sujet de cette demande de référendum.

NEUCHÂTEL: Violente collision. — Hier, vers 16 h. 10, M. F. Rubin, 30 ans, de Saint-Blaise, circulait en voiture de la route des Gouttes-d'Or à la route des Falaises. A l'intersection de la rue de Monruz, il eut sa route coupée par la voiture de C. Fattler, 21 ans, employé de l'entreprise Facchinetti. Il y eut choc. M. F. Rubin, qui souffrait de douleurs à la poitrine, son épouse Yvette, 29 ans, qui souffrait d'une commotion, de douleurs dans le dos et à l'épaule droite ainsi que d'hématomes au visage et leurs enfants: Fabrice, 5 ans, qui souffrait d'une commotion, de douleurs au bras droit et de blessures au visage; Stephan, 4 ans, qui souffrait d'hématomes au visage, ont été transportés à Pourtales. M. Fattler a été blessé aux deux genoux.

NEUCHÂTEL: Au CEO. — Samedi 14 octobre, départ au train direct de 13 h. 05: Les sommets jurassiens (II): Pouillierel, Excursion pédestre au départ de La Chaux-de-Fonds conduite par M. Maurice Augsburg, ancien président central du Club jurassien. S'inscrire au tél. 5 50 14. Retour à Neuchâtel à 19 h. 22.

ÉTAT CIVIL

Promesse de mariage

Joye Raymond-Gabriel, employé de commune, et Savary, née Philippona Gisèle-Céline.

Décès

L'enfant Négeli Thierry-Pascal, né le 11 avril 1965, fils de Karl-Armin, et de Christiane-Laurette, née Méroz. Combe-Grieurin 37 bis.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Estouffade à la Caraïbe».

EDEN: 20.30, «La Religieuse».

PLAZA: 20.30, «Safari-Diamants».

PALACE: Fermeture pour transformation.

Réouverture: 14 octobre.

RITZ: 20.30, «La Case de l'Oncle Tom».

SCALA: 20.30, «Une Question d'Honneur».

PATINOIRE: 20.30, La Chaux-de-Fonds—Spartak (Tchécoslovaquie).

Pharmacie d'office

Pharmacie Guye, av. Léopold-Robert 13 bis.
(Dès 22 h., appelez le No 11.)



Madame et Monsieur Philippe Filippini-Wermeille à Rivera, et leurs enfants;

Madame Vve Robert Moret-Wermeille, ses enfants et petits-enfants à Yens;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Emile Wermeille-Girardin;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Jules Mamie-Rougnon;

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

MONSIEUR

PAUL WERMEILLE

que Dieu a repris à Lui, mardi, dans sa 70^e année, après de grandes souffrances supportées avec courage, muni des sacrements de l'Eglise.

La Chaux-de-Fonds, le 10 octobre 1967.

La messe de sépulture aura lieu en l'église du Sacré-Coeur, vendredi 13 courant, à 9 h. 30.

Cérémonie au cimetière, à 10 h. 30.

Le corps repose au pavillon de l'église.

Domicile mortuaire: rue de la Paix 85.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

Moscou à la veille des Fêtes du 50^e anniversaire de la Révolution

IV *

Sports

Ce n'est un secret pour personne que l'URSS donne une place particulière à toutes les disciplines sportives et sur le plan mondial elle rivalise avec les meilleurs éléments, occupant les places d'honneur dans nombre de compétitions. C'est également connu de tous, les sportifs ayant les qualités requises obtiennent des facilités sur le plan professionnel, inconnues ailleurs, l'Etat étant le patron.

Cet appui est donné à un tel degré que l'on se demande si les amateurs russes, quel que soit le sport pratiqué, ne sont pas tout bonnement des demi-professionnels ou des demi-amateurs, comme on voudra.

A Moscou, j'ai eu l'occasion de voir trois centres d'installations sportives : le Stade Lénine, consacré en majeure partie au football et à l'athlétisme lourd et léger ; la piscine et le tremplin pour les skieurs qui pratiquent le saut. Cette dernière installation est une énorme construction métallique qui permet aux sauteurs moscovites de s'entraîner sans avoir à effectuer de longs déplacements vers les pentes neigeuses assez éloignées de la capitale de l'URSS.

La piscine avec eau chaude en plein air, est fréquentée par énormément de monde, soit par des nageurs à l'entraînement, soit par des baigneurs. La température de l'eau est de 27 degrés. Lorsque le froid règne à Moscou, c'était le cas lors de notre passage, vous ne distinguez pas grand-chose à courte distance, en raison de la vapeur, véritable brouillard qui se dégage comme d'une immense étuve.

Quant au Stade Lénine où se disputent les matches importants, il comprend 103 000 places assises qui n'ont de différence que d'être plus ou moins éloignées de la pelouse ou de la piste cendrée. Quelques centaines de projecteurs sont placés tout autour du stade, au bord du toit qui couvre les installations intérieures. Lorsqu'ils sont allumés, le stade entier est baigné de lumière. Notons que, s'il y a des places particulières pour les officiels — nous n'avons pas remarqué d'officiels russes lors de la rencontre URSS—Suisse — les places réservées

à la presse ne sont pas munies de petits pupitres ; nous devons faire notre travail sur les genoux. Par contre, sur les deux côtés du stade, derrière les buts, d'immenses panneaux lumineux indiquent la composition des équipes, les buts marqués, le numéro des joueurs et le minutage. Cette installation est très utile, vu l'éloignement de certains spectateurs. Enfin, les pendules — il y en a également deux à côté des tableaux — ont les minutes lumineuses pour la partie du match jouée ; les minutes restant à jouer sont dans le noir.

Santé publique

L'effort de l'URSS dans le domaine de la santé publique est connu. La documentation de l'OMS sur cette question nous apprend que la Russie est membre de l'organisation internationale depuis bientôt vingt ans. Les soins médicaux et dentaires sont gratuits, comme c'est le cas dans d'autres pays tels que la Suède et la Grande-Bretagne, pour ne citer que ces deux nations. Mais la chose nous est rappelée à l'occasion de voyages en URSS. En effet, dans le petit guide qui nous fut remis avant le départ, il est écrit : « En cas de besoin, les soins médicaux sont gratuits. » A Moscou, nous avons vu quelques hôpitaux placés au milieu de vastes parcs ; plusieurs de ceux que nous avons vus avaient une seule destination : chirurgie, neurologie, dermatologie, etc. Notre aimable guide nous a signalé que la moyenne d'âge des Russes, qui était de 30 à 35 ans suivant les régions, a, en cinquante ans, passé entre 68 et 70 ans.

Conditions de vie et divertissements

Tout au long des nombreux parcours effectués à travers la capitale soviétique, nous avons souvent vu des femmes accomplissant des travaux de terrassement particulièrement pénibles. Ce n'est pas une surprise, puisque nous sommes au courant depuis fort longtemps de cette activité féminine. Cela surprend néanmoins les femmes qui sont du voyage et qui n'apprécient pas de voir peiner ces femmes russes. Notre guide nous apprend qu'en général ce sont

des paysannes, qui préfèrent travailler dans le bâtiment plutôt qu'à la campagne où elles sont moins bien payées. Combien gagnent-elles ? En moyenne 80 roubles par mois ; quelques-unes parviennent à 100 roubles. Cette somme est en général le revenu mensuel moyen des travailleurs. Natacha précise que ceux et celles qui ont de petits revenus seront augmentés à l'occasion du 50^e anniversaire de la révolution. En même temps, certaines denrées seront moins chères, car le prix de la vie reste très cher à Moscou, même si le loyer est payé à la source, simultanément avec les impôts. A première vue, le montant du loyer et le montant des impôts apparaissent peu élevés par rapport à la Suisse, par exemple ; notre guide précise que cela représente environ 15% à 18% du revenu au total. Mais l'Etat étant le patron, le commerçant, il bénéficie de revenus par le maintien des prix, ce qui n'est pas autre chose qu'un impôt indirect.

Quelques lignes suffisent pour parler des divertissements : il n'y en a pour ainsi dire pas. Mis à part les théâtres, les cinémas et les concerts, il n'y a pas d'autres divertissements comme en Suisse. Quelques hôtels ont des bars et restaurants où parfois se produit un orchestre ; ils sont généralement réservés aux touristes.

J'en ai terminé avec ce reportage sur quelques jours passés à Moscou. Ce n'est pas en si peu de temps que l'on peut se rendre compte de tous les problèmes de nature à nous intéresser. J'ai donné quelques impressions ; il y aurait encore beaucoup à dire sur

nombre de lacunes (par exemple le service dans les restaurants : vous attendez parfois une à deux heures pour un repas très simple, même lorsqu'il n'y a pas foule). Dans certains magasins, réservés aux touristes, c'est le dieu dollar qui règne. On prétend que les articles y sont meilleur marché que dans les commerces ouverts au peuple ; je n'ai pas pu en faire l'expérience. Dans d'autres immenses magasins, j'ai vu les prix affichés en roubles, et généralement les produits étaient chers : un kilo de raisins de table se paie plus d'un rouble, soit un vingtième du revenu mensuel d'un ouvrier.

Toutefois nous ne devons pas perdre de vue que les Russes ont fait leur révolution il y a 50 ans et que, de 1941 à 1945, leur territoire a été ravagé par une guerre effroyable, une partie de la population étant décimée. L'URSS a de plus connu la triste période du stalinisme, au cours de laquelle son développement a été freiné dans tous les domaines. Il est certain que le vaste Etat soviétique s'achemine vers un élargissement — et cela dans tous les domaines — de ses relations avec l'Europe occidentale et avec le monde entier ; je pense en fin de compte que si les pays non communistes pouvaient rapidement avancer vers le socialisme, les générations futures se retrouveront pour établir un véritable socialisme démocratique. Malheureusement, c'est de la musique d'avenir.

Qu'il nous soit permis cependant de souhaiter que ce soit un avenir aussi proche que possible.

Louis Piguet.

* Voir les numéros des 4, 6 et 7 octobre.

GENÈVE : A la Communauté libre Grand-Pré Servette : Une initiative louable. — Dimanche dernier, à la Salle communale du Grand-Saconnex, la Communauté libre Grand-Pré Servette organisait son 8^e banquet pour personnes âgées. Cent septante convives, parmi lesquels André Chavanne, président du Conseil d'Etat, Willy Donzé, conseiller d'Etat, M^{me} Wicky, conseillère municipale à la ville de Genève, M^{me} Livron, président d'honneur de la communauté, J. Floramonti, conseiller municipal du Grand-Saconnex, etc...

Dans son discours d'ouverture, le président Auguste Voutaz rappela comment son organisation trouvait les fonds nécessaires pour permettre de monter diverses manifestations en cours d'année, au bénéfice des anciens du quartier.

André Chavanne, pour sa part, rendit un vibrant hommage à tous les cheveux blancs présents, alors que Willy Donzé prononça une phrase que nous ne pouvons que reproduire : « Une communauté ne mérite le respect des anciens que si elle respecte les anciens. » Ce fut au tour ensuite de M^{me} Wicky d'apporter le salut des autorités municipales genevoises et à M^{me} Livron de féliciter la communauté pour le bien, le soleil qu'elle apporte régulièrement dans les cœurs.

Relevons pour terminer que l'atmosphère était des plus sympathiques, le service et la qualité des mets servis impeccables. Une belle journée pour toutes et tous, organisateurs et bénéficiaires. Que la Communauté libre Grand-Pré Servette continue dans cette voie, elle aura mérité de la collectivité.

Memento genevois

COMÉDIE: Salle réservée.

La Chaux-de-Fonds



Bureau d'informations pour professions paramédicales

Les personnes qui s'intéressent aux formations professionnelles suivantes :

- Infirmiers (ères) en soins généraux en hygiène maternelle et pédiatrie en psychiatrie
- Aides-soignants (es)
- Aides-hospitalières
- Laborantines
- Assistants (es) techniques en radiologie
- Physiothérapeutes
- Ergothérapeutes
- Aides-familiales
- Diététiciennes
- Auxiliaires de médecins
- Secrétaires médicales

peuvent obtenir tous les renseignements au Bureau d'informations pour les professions paramédicales, secrétariat de la Croix-Rouge, 2, avenue du 1^{er}-Mars, Neuchâtel, téléphone (038) 5 42 10.

Le bureau est ouvert à La Chaux-de-Fonds les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois.

von Gunten
Verres de contact

OPTICIEN
TECHNICIEN
MECANICIEN
DIPLOME

Av. Léopold-Robert 21

Présentation du camion avec installation radiologique offert par la Centrale sanitaire suisse au Vietnam du Nord

Samedi 14 octobre

Le Locle: place du Marché, de 8 h. à 12 h.
La Chaux-de-Fonds, face au Printemps, de 13 h. 30 à 19 h.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mise à l'enquête publique

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957,

met à l'enquête publique les projets suivants présentés par : M. Roland Studer, architecte, au nom de la fabrique Invicta, pour la construction d'une annexe à l'ouest du bâtiment avenue Léopold-Robert 109 ; M. Jean-Pierre Lavizzari, architecte, au nom de Shell-Switzerland, pour la construction d'une station-service sur la propriété de l'hoirie Pfenniger, avenue Léopold-Robert 147.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 3 au 18 octobre 1967.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

Conseil communal.

PRÊTS Discrets Rapides Sans caution
EXEL BANQUE EXEL
Avenue Léopold-Robert 88 La Chaux-de-Fonds
Ouvert le samedi matin Tél. (039) 5 16 12

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 45 64
ARNOLD WÄLTI
Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports Prix modérés

L'harmonie La Lyre, musique ouvrière, Genève, a le pénible devoir d'informer ses membres du décès de

Madame

ALICE KUFFER

épouse du collègue Paul Kuffer, porte-drapeau et membre du comité ; belle-mère du musicien Henri Gamberoni.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Le président: Jean Treina.

AU BOUT DU LAC

CONFIGNON : Vins genevois. — Hier mercredi, l'Office de propagande pour les vins genevois, a organisé une conférence de presse très intéressante sur la situation actuelle et les résultats du vignoble genevois. M. Jean Menu, président de l'OPVG et de la Fédération des viticulteurs souhaite la bienvenue aux personnalités présentes et aux journalistes. La place nous manque pour aujourd'hui, mais nous reviendrons demain sur les problèmes qui se posent aux viticulteurs genevois et à leurs associations coopératives.

L. P.

OFFRES D'EMPLOI

VILLE DE GENÈVE

LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

met au concours un poste de

technicien en électronique

au laboratoire d'électronique de la Faculté de médecine

Les personnes ayant quelques années d'expérience, de préférence dans les circuits analogiques et d'impulsions, pour le développement, la construction et le dépannage d'appareils, sont priées d'adresser leur offre manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une photo et des prétentions de salaire, au directeur du laboratoire d'électronique de la Faculté de médecine, Ecole de médecine, 1211 Genève 4.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

AVIS concernant les installations de chauffage

En vertu des articles 28, 47 et 67 du règlement d'application de la loi sur la police du feu du 20 juillet 1962, toute installation nouvelle ou modification d'une installation existante (mazout, charbon, gaz) doit être annoncée à la police du feu et fait l'objet d'une autorisation de l'autorité communale.

D'autre part, l'acquisition de citernes ou de réservoirs de ménage ne dépassant pas 1000 litres, fait l'objet également d'une demande d'autorisation. Le bureau de la police du feu, 2^e étage Marché 18, donnera volontiers tous renseignements utiles à ce sujet et remplira les formulaires nécessaires pour les demandes d'autorisation.

Direction des travaux publics. Police du feu.



Favorisez les annonceurs de notre journal

Bientôt un organisme médico-social vaudois

HISTORIQUE

C'est sous l'impulsion de M^{me} D' Olivier que les premières infirmières visiteuses ont été mises à la disposition de la Ligue vaudoise contre la tuberculose (LVT). Le 28 décembre 1928, le Conseil d'Etat édictait le premier règlement relatif à l'exercice de cette profession. C'est en 1929 que le pasteur Vuilleumier, alors directeur de La Source, inaugura dans notre canton le premier cours pour infirmières en hygiène sociale. Depuis lors, La Source s'est chargée tous les deux ans de l'organisation de tels cours. Par la suite, ces infirmières se sont appelées infirmières en hygiène sociale et aujourd'hui on les dénomme infirmières de santé publique.

Le réseau actuel dépend toujours de la LVT, institution privée. Avec le temps, leur travail s'est considérablement développé dans d'autres directions et, actuellement, ces infirmières ne consacrent plus l'essentiel de leur activité à la lutte contre la tuberculose.

Pour assumer cette tâche énorme, la LVT disposait, jusqu'à récemment, de quelque 40 postes d'infirmières dans le canton, ce qui est manifestement insuffisant. On en comptera une cinquantaine quand les postes trop lourds auront pu être dédoublés.

Pour entretenir financièrement ce réseau, la LVT dispose de subventions fédérales et cantonales, de subventions communales, de cotisations des membres, de dons et du remboursement de certains frais. Il y a lieu de relever que les communes qui soutiennent financièrement la LVT le font à bien plaisir et que certaines communes du canton ne le font pas du tout.

En conclusion, on peut dire qu'il est actuellement trop lourd pour la LVT d'assurer un réseau d'infirmières en hygiène sociale dont le travail, dans sa majeure partie, ne correspond plus au but primitivement envisagé.

ENQUÊTE

Devant cette situation, divers milieux se sont préoccupés de mettre sur pied un système permettant de former des infirmières de santé publique parfaitement préparées aux multiples tâches qu'elles doivent assumer et d'organiser de façon plus rationnelle et complète un réseau de ces infirmières dans le canton.

Une commission d'études, formée en 1961, a fait une enquête générale. Celle-ci a permis d'établir qu'il y a actuellement environ 80 infirmières en hygiène sociale en activité dans le

canton, dont plus de la moitié sont rattachées à la LVT, les autres étant employées par des entreprises privées (usines, grands magasins, etc.) et n'étant pas destinées à être incorporées à l'organisme en création. L'activité principale est maintenant l'hygiène scolaire; l'infirmière en hygiène sociale lui consacre plus de temps qu'à la lutte contre la tuberculose; puis viennent les démarches sociales requises par les autorités. La part des soins est encore peu importante; c'est précisément un secteur à développer. 43,5% des activités s'effectuent en collaboration avec les autorités officielles; 56,5% y compris les soins pour les diverses tâches en collaboration avec les œuvres privées.

Certaines infirmières s'occupent d'une des seules activités mentionnées (hygiène scolaire en ville). La plupart sont vraiment polyvalentes.

Selon les médecins, les infirmières en hygiène sociale jouent un rôle indispensable dans le domaine extra-hospitalier. D'autre part, les services administratifs de l'Etat recourent aux infirmières en hygiène sociale pour des enquêtes, des surveillances de placements et diverses démarches sociales.

La commission est donc arrivée à la conclusion qu'il s'imposait de mettre sur pied une nouvelle organisation, financièrement plus forte, techniquement améliorée.

EN RELATION AVEC LE PLAN HOSPITALIER CANTONAL

Les études faites dans le cadre du plan hospitalier cantonal ont permis de préciser un certain nombre de notions. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat peut résumer sa position comme il suit:

«La sagesse commande de poser d'ores et déjà les bases d'un réseau qui aura toute latitude de se perfectionner, se développer et d'étendre son champ d'activité. Il est prévu, en effet, que des assistants sociaux, des aides familiales et des infirmières en hygiène maternelle et pédiatrie collaboreront, dans l'avenir, à l'exécution des tâches de ce réseau. La coordination de ces diverses activités nécessitera des mises au point qui ne peuvent intervenir très rapidement. Pour commencer, par conséquent, les tâches essentielles de l'organisme en création seraient la formation d'un nombre suffisant d'infirmières de santé publique de qualité et la mise sur pied d'un réseau d'exercice professionnel de celles-ci, bien structuré à tous égards.

Cette institution prendrait le nom

de «Organisme médico-social vaudois» (mesures préventives et sociales, soins médicaux et paramédicaux extra-hospitaliers).

C'est devenu un lieu commun de dire que l'hospitalisation coûte cher et que son prix va aller sans cesse en augmentant. Il est par conséquent évident qu'il faut éviter de recourir à ce mode de traitement dans toute la mesure du possible.

Le seul moyen de diminuer le nombre des hospitalisations consiste à améliorer les soins extra-hospitaliers. Les infirmières de santé publique jouent un rôle primordial à cet égard. Or il n'est plus possible de compter sur le réseau existant actuellement, car le nombre des sœurs de Saint-Loup mises à disposition va aller en diminuant. Les sœurs n'étant plus à disposition, les conditions de salaire d'infirmières de santé publique ne sauraient être inférieures à celles des infirmières d'hôpitaux qui n'ont pas de formation complémentaire. Aucune institution privée ne peut prendre à sa charge de tels frais. Le seul moyen de maintenir le réseau existant et de l'améliorer, est la création d'un nouvel organisme.»

FORME JURIDIQUE

Pour donner à cet organisme son indépendance, la forme juridique qui convient le mieux est de créer un établissement de droit public, comme par exemple la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires ou la Polyclinique médicale. Cette solution permet de prévoir la participation financière de l'Etat et des communes. En revanche, la loi ne saurait mettre à la charge d'institutions privées une participation financière déterminée. C'est pourquoi il a été prévu un article 5 par lequel l'OMSV est autorisé à recevoir directement des libéralités. Diverses ligues, sociétés et institutions ont déjà prévu de verser une participation. Le siège de l'organisme sera à Lausanne.

FINANCES

Au point de vue financier, une récente estimation des frais qu'entraînerait l'Organisme médico-social vaudois, compte tenu des quelque 50 postes d'infirmières et des salaires adaptés aux conditions actuelles, laisse prévoir au début un budget d'environ 800 000 à un million de francs. L'Organisme médico-social vaudois ne pourra guère compter sur des recettes importantes. On les suppose à quelque 100 000 à 150 000 francs par année. S'agissant de la santé publi-

que, il incombe aux collectivités publiques de supporter les frais de cet organisme.

Le Conseil d'Etat propose que les frais soient répartis à parts égales entre l'Etat et les communes. La subvention communale se calculera par tête d'habitant de la commune. L'aide demandée à celles-ci semble devoir osciller pour ces prochaines années, et cela dès 1968 inclus, aux environs de 1 fr. 50 par habitant.

Les prévisions ci-dessus ne représentent pourtant pas une dépense totalement nouvelle. Comme actuellement déjà, les collectivités publiques versent les participations annuelles suivantes:

Etat: Département de l'instruction publique pour les infirmières en hygiène scolaire, 50 000 fr.

Communes: Par des participations inégales, elles fournissent ces temps plus de 200 000 fr.

Le nouvel organisme sera mis sur pied progressivement, mais il est essentiel de disposer de crédits d'exploitation en 1968 déjà, ne serait-ce que pour les engagements nouveaux et les réadaptations de salaires des infirmières actuellement en place.

L'adoption de ce projet nécessitera donc l'adjonction d'une somme de 500 000 fr.

Il appartient maintenant au Grand Conseil de donner son avis.

L'OPÉRATION «COUP D'POUCE»

II*

Les classes de développement de la Cité à Lausanne

Conscients de vivre journalièrement le drame de bien des enfants et de bien des familles, cinq institutions de Lausanne, maîtres de développement ou d'orientation professionnelle, ont tenté quelques expériences qui portent déjà leurs fruits.

Ils sont partis d'une idée simple: dès 13 ans, il faut songer moins à l'école qu'au métier. La traditionnelle année d'orientation professionnelle s'est avérée nettement insuffisante. Les notions essentielles qu'on acquiert doivent se trouver étalées dans le temps pour être assimilées au maximum.

Ainsi, une organisation regroupant tous les élèves retardés de 13 à 15 ans en début d'année, a été mise sur pied. Elle intéresse 60 grands garçons répartis en quatre classes. Cependant, l'enseignement ne se donne que 12 heures par semaine en classe. Durant les 20 autres heures, les élèves sont répartis en 6 groupes d'effectifs réduits.

Selon leur âge, le degré de leur développement, un enseignement très pratique leur est dispensé. Une monitrice de «Bon départ» les entraîne à une plus grande harmonie de leurs gestes et de leurs activités manuelles. Des maîtres de modelage, de dessin, de gymnastique complètent un programme où les travaux manuels ont la part belle.

Les notions essentielles de français et de calcul sont entretenues, sans plus tandis qu'un programme d'éducation pratique et d'ouverture à la vie est largement développé.

Un essai intéressant est en cours actuellement: chaque élève reçoit par semaine un numéro d'un journal local. Les articles de ce journal fournissent la matière à de nombreuses leçons: la grève des ouvriers Ford leur apprend ce qu'est un syndicat, la politique internationale situe les pays sur la carte du monde, tel accident permet de dégager quelques prin-

cipes moraux, un record sportif remémore des notions de temps, de distance ou de vitesse, une annonce est l'occasion de faire de la correspondance. Les matériaux d'un journal sont abondants, trop même, mais quelles possibilités dans l'actualité de donner aux jeunes le moyen de se situer!

Cette organisation, mise au point avec le concours bienveillant de la direction des écoles, devrait connaître un certain développement, dans la prise en charge des élèves moralement abandonnés, pendant une partie de la journée. On songe à un encadrement entre midi et quatorze heures avec repas en commun. Nous touchons là du doigt un aspect très important de la vie du débile: le vide de son temps libre. Par manque d'imagination, de savoir-faire, il ne sait pas «s'occuper» la plupart du temps. Et c'est souvent la catastrophe, les délits, insignifiants d'abord, de plus en plus graves ensuite. Le débile léger que l'on encadre, que l'on dirige dans ses loisirs, passe à côté de tentations nombreuses et capitales pour la bonne ou la mauvaise orientation de son existence.

Nous pourrions ajouter encore de nombreux détails pour décrire cette expérience lausannoise. Elle est l'un des «coups de pouce» que donnent quotidiennement des enseignants à quelques-uns de ces débilés qui sont 14 000 dans le canton de Vaud.

Tous ne reçoivent pas les soins attentifs que leur état nécessite, certains sont l'angoisse permanente de leurs parents, d'autres vivent le calvaire d'être pas toujours bien acceptés par la société. Sait-on qu'il faut en général 9 ans pour qu'un débile léger trouve une relative stabilité professionnelle depuis sa sortie de l'école? Neuf ans de déconvenues, d'échecs, de repliements sur soi-même, d'existences approximatives. Si par votre soutien à l'opération «Coup d'pouce» vous pouvez pour un seul de ces jeunes, abréger ces années d'inadaptation, vous aurez fait œuvre utile. Alors! n'est-ce pas, un coup de main à «Coup d'pouce».

Christian Ogay.

* Voir notre numéro du 11 juin.

La SUBURBA à Renens: Perspectives d'avant-garde

En constante expansion, la région ouest de Lausanne compte aujourd'hui plus de 32 000 habitants, groupés dans les agglomérations de Renens, Crislier, Ecublens et Chavannes.

L'accroissement important de la population s'explique par un étonnant développement industriel; on dénombre, cette année, 165 entreprises réparties dans diverses branches de la métallurgie, du textile, de la mécanique de précision et de l'alimentation. L'ensemble du complexe occupe 7400 personnes.

Ce phénomène pose certains problèmes aux autorités, qui font preuve d'une perspicacité exemplaire en jouant l'atout de l'avenir.

SUBURBA, comme son nom l'indique, définit l'extension générale d'une ville dans un contexte élargi.

L'exposition, qui a été ouverte au public jusqu'au 7 octobre, à la Salle des spectacles, illustre sous tous ses aspects, l'importante question de l'urbanisation. Un résumé historique était présenté sous forme de panneaux et de graphiques, complétés par des photographies. Point névralgique, la gare de Renens, construite en 1850, fut le préluce à cette croissance intensive d'une cité-satellite, qui n'était autrefois qu'un village.

L'intérêt se porte également sur une série de maquettes, avant-première des réalisations projetées. Tant sur le plan social qu'économique, Renens et les communes concernées se sont engagés résolument sur le chemin de l'avenir. Leurs efforts se concentrent vers une amélioration du logement, en édifiant de véritables centres, comprenant HLM, home pour vieillards, école enfantine, commerces, etc.

L'équipement sportif de Censuy, dominé par une piscine dotée des installations les plus modernes, est sérieusement à l'étude.

Il faut féliciter les autorités, la Société de développement et l'Union des sociétés locales pour leur dynamisme. Elles essaient de surmonter avec fermeté les difficultés, afin de faire de cette région une ville de demain aménagée dans un cadre idéal, répondant ainsi aux exigences d'une vie triépidante.

Si l'essor se poursuit harmonieusement, on le devra cependant beaucoup aux industries qui se groupent sur le territoire des communes intéressées.

Dix-huit firmes ont d'ailleurs participé à la SUBURBA, donnant un reflet de la production à travers les étapes caractéristiques de l'évolution.

Le côté loisir, traité d'une manière très suggestive, marquait bien les activités débordantes des sociétés locales, qui ont mis sur pied cette partie de l'exposition.

Après La Chaux-de-Fonds, Renens est la seconde ville à posséder le télé-réseau. Sur l'initiative de la SIC, ce procédé, dont les essais furent concluants, est basé sur le système d'une antenne unique pourvue d'un câble distributeur. Cette innovation à l'avant-garde de supprimer les antennes collectives et individuelles qui s'additionnent sur les toits. On parle de fixer sur une colline avoisinante un seul réseau pour la région. De plus, les téléspectateurs pourront acquérir des récepteurs PAL, pour la couleur, diminuant de près de 1500 fr. le prix de revient de l'appareil.

K. SCHAEFER.

CINEMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Première vision - Parlé français
LE TEMPS DU MASSACRE
Les colts chantèrent la mort... et ce fut avec Franco Nero dans un «super» western pour des nerfs solides
Scope Eastmancolor

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Grande première suisse - En couleurs
LA BLONDE DE PÉKIN
Après le succès de «Un Milliard dans un Billard», voici le nouveau film de Nicolas Gessner. Un film où l'humour triomphe! Mireille Darc, Claudio Brook, Giorgia Moll, Eddard Robinson

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Dernier jour
Première suisse Parlé français
Des scènes hilarantes et des gags les plus fous, dans
SCOTLAND-YARD AU PARFUM
Michael Crawford, Olivier Reed, Harry Andrews

Bel-Air Tél. 25 55 12
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Une femme au milieu des hommes maudits
SOLEIL NOIR
Michèle Mercier, Daniel Gélin, M. de Re, D. O'Brien

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Alec Guinness interprétant huit rôles!
NOBLESSE OBLIGE
Pur chef-d'œuvre de l'humour noir! Un grand classique du cinéma! Parlé français: 14.30, 19.00, 21.00 Parlé anglais: 17.00
Derniers jours - deuxième semaine
Faveurs suspendues à 21 h.

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision - Quatrième semaine
Sean Connery est James Bond dans l'œuvre de Ian Fleming
ON NE VIT QUE DEUX FOIS
Panavision Technicolor

Cinéac Tél. 22 74 99
Permanent 14.00-23.00 7 ans
Homage à CARLO HEMMERLING
La grandiose FÊTE DES VIGNERONS 1955
LES TROIS CLOCHES
Deux films inoubliables
Aux actualités: La Fête des vendanges à Morges

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 16 ans
Grande première. Le monument du cinéma tchèque! Oscar 1946
L'œuvre de Jan Kadar et Elmar Klos
MIROIR À ALOUETTES
ou «La Boutique dans la Grand-Rue» version originale sous-titrée avec Ida Kaminska et Josef Kröner

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ouverture de saison - Parlé français
Troisième semaine
Grande première vision
Le film aux 5 Oscars Fav susp.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF?
Elizabeth Taylor et Richard Burton

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.00, 20.00 en français 18 ans
18.00, 22.10 en anglais, s.-t. franç., all.
Grande première
Palme d'or, Cannes 1967 Meilleur film
Le chef-d'œuvre de M. Antonioni produit par Carlo Ponti
BLOW-UP
En couleurs Faveurs supprimées

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Eastmancolor - Première vision suisse
Français - Toutes faveurs suspendues
Un triomphe de Luis Bunuel - Lion d'Or de Venise 1967
BELLE DE JOUR
d'après le roman de Joseph Kessel
Catherine Deneuve, Jean Sorel, Michel Piccoli, Geneviève Page

Moderne Tél. 26 28 77
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
BOURVIL et LINO VENTURA dans
LES GRANDS GUEULES
de Robert Enrico d'après le roman de José Giovanni
Un film dynamique qui nous emballa irrésistiblement
Scopecouleurs

Montchoisi Tél. 24 05 67
15.00, 20.30 16 Jahren
Erstaufführung
Der grosse moderne Heimat-Farbfilm
Deutsche gesprochen
RUF DES WAELDER
Matz, Riedmann R. Prack, P. Hoerbiger

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
PREMIERE SUISSE
Un policier qui vous tient en haleine du début à la fin...
L'ASSASSIN EST-IL COUPABLE?
David Jassen, Eleanor Parker, George Sanders, Joan Collins
Technicolor - Parlé français

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Première vision, cinémascope
Eastmancolor - Parlé français
Contrebande de la drogue... Traite des Blancs... Un film d'action pour amateurs de sensations fortes
ÇA CASSE A CARACAS
Georges Ardisson - Pascale Audret
Horst Frank

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 20.30 14 ans
Pour la première fois porté à l'écran par les Soviétiques!
GUERRE ET PAIX
de Serge Bondartchouk, d'après Léon Tolstoj, écran géant 70 mm couleurs.
Toutes faveurs suspendues. Trois heures de projection. Places: Fr. 4.-, 6.-, 8.-
Parlé français

City-Pully Tél. 28 69 69
20.30 16 ans
Franscope-Eastmancolor. Photographie de Raoul Coutard
L'œuvre de Jean-Luc Godard
DEUX OU TROIS CHOSÉS QUE JE SAIS D'ELLE
avec Marina Vlady
Quand on soulève les jupes de la ville on en voit le sexe! Prix Femina

Corso-Renens Tél. 24 90 35
20.30 16 ans
Parlé français Couleurs
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS
C. Eastwood, L. van Cleef

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France: L'agaçant petit jeu centriste

Le gouvernement de M. Pompidou ne l'a emporté mercredi après midi à l'Assemblée nationale française, que d'extrême justesse : trois voix au cours du premier vote qui soit intervenu dans la discussion du budget 1968.

Le leader parlementaire du centre, M. Duhamel avait demandé aux députés de voter une « question préalable » (ce qui aurait eu pour résultat d'arrêter le débat) afin de contraindre le gouvernement à décider une diminution de l'impôt sur les revenus. Finalement il n'a pas été suivi, mais son initiative a été remarquée dans la mesure où, mardi M. Duhamel avait provoqué une certaine sensation en

décidant avec ses amis de ne pas voter une motion de censure déposée par l'opposition de gauche, ce qui était interprété comme une amorce de rapprochement entre le centre et la majorité gaulliste. En livrant mercredi une première escarmouche sur le budget, le centre de M. Duhamel a voulu montrer, selon les observateurs que son divorce avec l'opposition de gauche ne signifiait pas un ralliement complet et immédiat à la majorité. (Réd.: C'est pourquoi on peut s'attendre que la discussion du budget qui durera deux mois ne sera pas exempte de difficultés pour le gouvernement.)

Espagne: La liberté religieuse est fictive

Au cours de leur congrès, tenu à Terragone, les Eglises évangéliques espagnoles ont condamné « la loi sur la liberté religieuse », votée par les Cortes l'an dernier. Une déclaration en sept points expose, entre autres choses, que la loi est éloignée, dans l'esprit et dans la lettre, de l'esprit du

concile de Vatican II, et qu'elle doit être modifiée. Les Eglises évangéliques s'opposent à cette nouvelle loi et certaines, comme les communautés baptistes, ont décidé de la boycotter, tant que l'enregistrement des membres de cette secte ne sera pas autorisé. Les autres Eglises évangéliques ont menacé de faire de même.

Debray admettrait sa responsabilité

Régis Debray aurait annoncé mercredi qu'il renonçait à se défendre contre les accusations de meurtre, rébellion et attaque à main armée, portées contre lui au procès de Camiri, et qu'il entendait être considéré comme responsable des actions de guérilla dans le sud-est de la Bolivie.

« Je dirai au Conseil de guerre qu'il me fasse l'honneur de me déclarer responsable de l'activité des guerilleros en Bolivie. Je lui dirai que je les approuve pleinement et bien que je n'ai pas été guerillero, j'aurais voulu l'être » aurait déclaré Régis Debray mercredi après-midi à un groupe d'étudiants en droit de La Paz.

« J'ai été avec le « Che » Guevara, j'aurais aimé être à ses côtés quand il est mort et mourir avec lui » aurait-il ajouté.

Régis Debray aurait poursuivi: « Che Guevara m'a dit: il n'y a qu'un seul Fidel Castro, mais les « Che » sont nombreux ». Le Che n'est pas mort pour les révolutionnaires, parce qu'ils le portent chacun au dedans d'eux mêmes. »

D'autre part, les autorités boliviennes ont transporté le corps présumé de Guevara (notre photo) à la morgue de Valle Grande. Le frère cadet de Guevara est parti pour Valle Grande, afin d'identifier le corps.



EN QUELQUES LIGNES

● LONDRES. — Un groupe « pop » anglais, « the Move » poursuivi en justice par H. Wilson, pour avoir diffusé une carte postale qui montrait le premier ministre dans le plus simple appareil, afin de « lancer » un disque, a été condamné aux dépens. L'arrêt du tribunal stipule que les bénéfices évalués à 7000 livres provenant de la vente du disque et de la musique devront être versés intégralement à deux œuvres de charité désignées par le premier ministre.

● MOSCOU. — L'Association des écrivains soviétiques a annoncé aux écrivains et poètes soviétiques que la remise à des éditeurs occidentaux de leurs œuvres non publiées pouvait être considérée comme une trahison envers la mère patrie.

● BELGRADE. — Le Tribunal suprême de Serbie a réduit d'un an la peine prononcée contre Mihajlo Mihajlov par le Tribunal départemental de Belgrade le 19 avril dernier. L'ancien assistant à l'Université des lettres de Zadar avait été condamné lors de son troisième procès à une peine de 4 ans et 6 mois de prison.

● BARCELONE. — Sept ouvriers catalans ont été arrêtés à Varrasa et accusés d'avoir distribué des tracts clandestins invitant les électeurs à s'abstenir aux élections qui se sont déroulées mardi, en Espagne.

● BELGRADE. — Les entreprises yougoslaves seront autorisées, désormais, à établir des relations directes avec les pays du Marché commun et de la Zone de libre-échange.

● WASHINGTON. — Le chômage aux Etats-Unis a enregistré son augmentation la plus forte depuis cinq ans au mois de septembre. Il a atteint

ce mois 4,10 % du total de la main-d'œuvre.

● LONDRES. — Lord Chalfont, ministre d'Etat au Foreign Office, chargé des négociations avec le Marché commun, a regagné, mercredi soir, Londres venant de Rome.

● LE CAIRE. — La RAU a refusé de procéder au déblayage et au nettoyage de la partie sud du canal de Suez pour permettre aux navires bloqués dans le lac Amer de l'emprunter.

● BEYROUTH. — L'accord de reconversion de la Banque Intra a été signé par les représentants de la commission gouvernementale chargée de la Banque Intra et ceux des gros déposants : les gouvernements du Koweït, de Qatar et du Liban ainsi que la Credit Commodity Company (américaine).

● BONN. — « Le Gouvernement fédéral ne signera pas un traité sur la non-prolifération nucléaire à n'importe quel prix », a déclaré M. Jahn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

● CAGLIARI. — Un nouvel événement, le cinquième depuis le début du mois d'août, a eu lieu en Sardaigne. Le médecin radiologue G. Deriu a été enlevé près de Cagliari.

● LONDRES. — Simples, austères même, les funérailles de Lord Attlee qui se sont déroulées hier après midi à Temple Church, à Londres, ont été à l'image de la vie de l'ancien premier ministre travailliste.

● NAPLES. — Une explosion mercredi soir dans une fabrique clandestine de feux d'artifices à Naples a fait deux morts et quatre blessés grièvement atteints.

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ
La Chine se brouille avec son ancienne amie cambodgienne

La pénétration chinoise dans l'Asie du Sud-Est se poursuit. Le Laos est en partie occupé et administré par les troupes communistes du Pathet Lao, appuyé et ravitaillé en armes et en « conseillers » par la Chine et le Vietnam du Nord. La solution adoptée à Genève par une conférence spéciale sur le Laos a échoué. Elle avait tenté de ne pas diviser le pays comme ce fut fait pour la Corée, le Vietnam et l'Allemagne, mais de réunir les fractions adverses sous la direction d'un chef de gouvernement neutre, le prince Souvana Phouma; gouvernement auquel participaient les chefs des fractions américaines et communistes. Mais les diverses fractions n'ont pas unifié leurs armées en une seule armée nationale. Les communistes dans le nord du pays ont maintenu le territoire occupé par leurs troupes hors du pouvoir du gouvernement central et les armées communistes auxquelles selon les affirmations de Souvana Phouma, se sont jointes des unités de l'armée du Vietnam du Nord, s'efforcent d'élargir le terrain occupé par elles. Elles ont mission en particulier de sauvegarder la liberté de passage pour le ravitaillement et les troupes du Vietnam du Nord vers le Sud par la piste Ho Chi-minh, qui est sur territoire laotien.

Les guérilleros s'organisent aussi en Thaïlande et en Birmanie sur les confins de la Chine et avec son appui. Seul le Cambodge, dans l'Asie du Sud-Est avait établi avec la Chine des relations très amicales. Le chef du gouvernement, le prince Norodom Sihanouk fut plusieurs fois reçu à Pékin avec tous les honneurs dus à

son rang. Pour plaire à ses amis chinois, il avait rompu les relations de son pays avec le Gouvernement américain, démissionné le gouvernement nommé par le Parlement après des élections générales et créé un nouveau gouvernement avec participation des communistes, bref, c'était la grande amitié.

Cependant, les communistes pro-chinois s'efforcèrent de prendre le pouvoir pour eux seuls. Ils formèrent aussi des guérilleros dans le nord du pays, fomentèrent des troubles que l'armée cambodgienne dut réprimer. Norodom Sihanouk fut contraint de démissionner ses ministres pro-chinois qui complotaient contre lui et il vint de mettre en garde la Chine dans des termes d'une violence surprenante: le « Monde » rapporte cet incident dans un télégramme de Phnom-Penh. « Si les Chinois songeaient à créer de multiples foyers de troubles au Cambodge — comme le prétendent certains journaux chinois de Hong-Kong — je leur conseille de bien réfléchir. Dans l'hypothèse où nous n'aurions pas assez d'armes et de munitions pour faire face à la rébellion, je devrais me retirer et passer la main à l'armée, qui sera bien obligée de se tourner vers les Américains. » Norodom Sihanouk aurait attaqué vigoureusement les principaux chefs communistes cambodgiens en les invitant à partir sans délai « rejoindre leurs maîtres chinois » s'ils veulent éviter de passer tôt ou tard devant le tribunal militaire « qui ne les épargnera pas. La patience de l'armée à leur égard est à bout et le peuple réclame leurs têtes ».

Cette rupture catégorique du Cam-

bodge avec la Chine communiste démontre clairement combien les événements sont compliqués en Asie du Sud-Est. C'est la raison pour laquelle la lutte du Front de libération du Vietnam du Sud n'a pas trouvé l'appui unanime qu'avait trouvé la lutte du Front de libération nationale d'Algérie. Ce n'est pas à cause de l'éloignement du Vietnam seulement.

L'opinion publique condamne l'agression de l'armée des Etats-Unis, mais il reste un doute en ce qui concerne la lutte pour l'indépendance; n'est-elle pas une guerre pour établir l'hégémonie chinoise sur le Vietnam et sur le reste de l'Asie du Sud-Est? Est-ce vraiment la volonté de la majorité du peuple de se donner un gouvernement communiste? Si c'était le cas, il n'y aurait qu'à s'incliner. Mais pourquoi, si les communistes sont si sûrs d'avoir une majorité, refusent-ils de procéder à des élections démocratiques où le peuple peut librement choisir autre chose que la liste officielle, voire rester à la maison.

La philippique du prince cambodgien contre les Chinois et leurs agents démontre que l'infiltration chinoise est un danger réel pour ce pays. La subversion organisée de Pékin contre un Etat libre voisin est-elle une forme d'agression? Les Nations Unies doivent définir l'agression. Il est temps que cela soit fait de façon claire, car l'opinion publique commence à craindre d'être dupée et d'appuyer des mouvements de libération formés de mercenaires étrangers ou indigènes qui poursuivent un autre but que l'émancipation nationale et les libertés populaires.

JULES HUMBERT-DROZ.

FACE À FACE AVEC NESTLÉ

Il est peut-être présomptueux pour un quotidien d'importance modeste — et qui plus est, de tendance politique de gauche — de vouloir, d'une intéressante visite de l'usine Nestlé de Broc à laquelle la presse suisse vient d'être conviée, faire une sorte de face à face.

L'importance de l'empire financier de l'un, empire qui lui permet de discuter d'égal à égal avec beaucoup d'Etats — sauf à Cuba — la toute-puissance que donne l'argent dans notre système économique à ceux qui en disposent de beaucoup, et Nestlé est en bon rang parmi ces géants à l'échelle mondiale, en face de ceux qui n'ont à défendre que des idées supprime, à première vue, toute possibilité d'un face à face équilibré.

Et pourtant, la conférence de presse qui a clos la visite a permis, assez timidement il est vrai, quelques échanges d'idées d'un grand intérêt. C'est au travers de la convention chocolatière suisse, présidée par M. Glaszou, conseiller national, que Nestlé se présentait, comme simple partenaire de dix autres membres qui sont: Chocolats Camille Bloch S.A., Courtelary; Chocolats Grison S.A., Coire; S.A. des Fabriques de chocolat et confiserie J. Klaus, Le Locle; Fabriques de chocolats Lindt & Sprungli S.A. Kilchberg; chocolats suisses Maestranzi S.A., Saint-Gall; Fabrique de chocolat et confiserie Munz S.A., Flawil (SG); Noz et Co S.A. Fabrique de chocolat, Les Brenets; Chocolat-Biscuits Peter S.A., Oberrieden (ZH); Chocolat Suchard S.A., Neuchâtel-Serrières; S.A. Chocolat Tobler, Berne.

Là déjà, et malgré la présence de grands noms suisses comme Tobler ou Suchard, sans parler de Lindt, nous avons ressenti la puissance de Nestlé face à ses partenaires. Bien que le but avancé de la convention soit de protéger le consommateur contre une propagande exagérée de certains et, partant, d'empêcher, que les entreprises de moindre envergure soient défavorisées par de puissantes campagnes des grands producteurs, on admet également qu'il s'agit de substituer à la concurrence en matière de prix, celle fondée sur la qualité. Pour faire jouer ce système — négation même de celui de la libre concurrence que le capitalisme prône sans jamais l'appliquer — la convention chocolatière établit un prix de livraison de la fabrique bas é sur le prix de revient des entreprises les plus rationnelles. Ses membres plus faibles et les entreprises dites marginales doivent s'y soumettre ou périr. On évite ainsi d'avoir à répondre au reproche de profiter outre mesure du consommateur en

trustant les prix pour sauvegarder des positions acquises et en supprimant la concurrence. Mais les membres de la convention, moins puissants que Nestlé, survivent toujours; on doit dès lors admettre soit qu'ils n'ont aucun caractère marginal, soit que le prix fixé et qui leur permet de tenir est trop élevé pour les grandes entreprises et en particulier pour le géant d'entre elles. C'est dès lors le consommateur qui, une fois de plus, fait les frais de l'opération. En matière de production chocolatière, d'autres semblent en effet démontrer qu'on peut à moindre prix et sans sacrifier par trop sur la qualité et la finesse des produits donner satisfaction aux consommateurs.

L'intégration européenne qui est en marche, cahotante peut-être, mais irréversible, va certainement poser des problèmes aux partenaires de Nestlé: aux partenaires mais pas à Nestlé dont le caractère supranational et l'expansion entreprise à l'échelle mondiale bien avant qu'il soit question de l'Europe, sur le plan économique et politique sont un gage de pérennité et de pouvoir. Cette société est parvenue à un tel stade de puissance et de grandeur qu'elle ne peut que croître encore et développer un empire qui couvre la terre entière, à l'exception des pays communistes. C'est dire qu'on peut logiquement se poser la question de savoir ce que devient l'homme dans ce gigantesque complexe; on nous a affirmé que contrairement aux apparences, une telle entreprise est encore à l'échelle humaine et que chacun des membres de l'entreprise a encore le sentiment d'appartenir à une même communauté d'intérêts. C'est probablement valable pour les cadres supérieurs, amenés, de par leurs fonctions et les déplacements qu'ils effectuent à l'échelle du monde, à considérer Nestlé comme une entité, mais est-ce encore le cas pour les autres travailleurs?

La puissance considérable que représente Nestlé sur le plan économique — avec d'autres géants de sa taille du monde industriel — n'est-elle pas de nature à contrebalancer puis à supplanter le pouvoir politique avec tous les aléas que cela peut représenter? On constate déjà maintenant combien grande est l'influence des groupes économiques de pression sur la politique. L'existence et la croissance continue de supergrands du style Nestlé ne vont-elles pas, à la longue mettre en péril le système politique que nous connaissons?

A toutes ces questions, le directeur H.-J. Suter a bien voulu répondre: notre crainte de l'effacement du pouvoir politique ne se fait pas

et les investissements possibles des pouvoirs publics dépasseront toujours ceux des grandes concentrations économiques. Pour nous, le critère des investissements est réel, mais il ne tient pas compte du facteur de grande concentration que représente un géant de l'industrie: le pouvoir politique s'effrite et se reporte sur de nombreuses têtes tandis qu'il n'en va pas de même du pouvoir économique dont la concentration s'accroît.

Le directeur Suter tint à souligner le rôle social joué par sa société, sur le plan suisse et plus encore sur le plan mondial dans le lancinant problème de la lutte contre la faim par la fabrication comme la distribution des nombreux produits alimentaires.

A tort peut-être, nous craignons toujours un certain paternalisme qui naguère a existé dans cette société; il est impossible cependant d'ignorer que Nestlé n'a pas été uniquement guidée par le profit: l'aide apportée à des hôpitaux et à des centres de recherches par exemple le démontre.

Quoi qu'il en soit, nous savons gré à la Convention chocolatière suisse et à Nestlé d'avoir organisé cette visite savamment commentée par M. Delco, directeur de l'usine de Broc. Nous y avons appris qu'il est encore possible, à l'échelle de notre pays, de moderniser et d'automatiser une usine en ménageant encore des postes de travail pour nombre d'ouvriers et d'ouvrières d'une région peu gâtée par l'industrie.

C'est avec un très vif intérêt que nous avons suivi la projection d'un film de long métrage réalisé à l'occasion du centenaire Nestlé par MM. Bonzi et Craveri, film qui relate l'effort accompli par Nestlé dans différentes parties du globe; la qualité des prises de vues est telle qu'on en oublie l'aspect publicitaire, traité, il est vrai avec tact et discrétion.

Enfin, un tel contact entre la presse et Nestlé est rare; l'effort entrepris par les grands dirigeants de la maison pour sortir de leur tour d'argent et renseigner l'opinion mérite d'être souligné même si toutes les questions n'ont pas eu de réponses précises, en particulier celles concernant les investissements.

On n'a pas tous les jours une grande usine à inaugurer, mais le directeur Suter trouvera certainement d'autres raisons de contact avec la presse même si les questions qui sont alors posées risquent d'être embarrassantes.

M. Suter nous a démontré qu'il est de taille à faire face même s'il doit abandonner le domaine économique et matériel pour celui des idées et des hommes.

RAYMOND LAMBERCY.